



DIVISION DE LA
RECHERCHE ET
DE LA STATISTIQUE

Entre vous et moi :
Programme de vulgarisation et
d'information juridiques (PVIJ)
par des pairs pour les femmes
victimes de violence familiale



Entre vous et moi :
Programme de vulgarisation et d'information
juridiques (PVIJ) par des pairs pour les
femmes victimes de violence familiale

Rapport final

Gayle Broad, Ph.D.
Anna Hagerty, CYW

rr04-5f



Division de la recherche et
de la statistique

le 31 mars 2004

*Les opinions exprimées dans le présent
document sont uniquement celles des auteurs et ne
représentent pas nécessairement le point de vue du
ministère de la Justice Canada.*



Table des matières

Remerciements.....	iii
Sommaire	v
1.0 Introduction.....	1
1.1 Violence familiale et PVIJ.....	1
1.2 Pourquoi l'apprentissage par les pairs?	2
2.0 Recherche de changement social	5
2.1 Recherche active en tant que méthodologie	5
2.1.1 Caractère cyclique de la recherche active.....	6
2.2 Recherche axée sur le travail en équipe.....	7
2.3 Cadre d'évaluation.....	8
3.0 Constatations de la recherche	11
3.1 Recrutement des pairs.....	11
3.2 Contenu du PVIJ.....	14
3.2.1 Rédaction des documents de formation	16
3.3 Questions touchant la pédagogie	17
3.4 Adaptations culturelles	20
3.5 Locaux et financement.....	21
4.0 Viabilité du modèle d'exécution du PVIJ par des pairs.....	23
4.1 Élargissement des connaissances.....	23
4.2 Changements d'attitudes et de perceptions	23
4.3 Changements de comportement.....	24
4.4 Nécessité d'une formation supplémentaire.....	24
5.0 Conclusions.....	27
5.1 Cadre d'évaluation et outil de recrutement.....	27
5.2 Documents et exécution du programme	28
5.3 Quelques réflexions en terminant	28
Bibliographie.....	31
Annexes.....	33



Remerciements

Les auteures remercient les intervenants suivants pour leur aide et pour leur contribution à cette étude.

Ministère du Développement du Nord et des Mines, Northern Ontario Violence Against Women Prevention Initiative, pour sa participation au financement de la formation entre pairs.

Donna Woldanski, Deborah Loosemore et l'Algoma University College pour leur aide précieuse à la promotion du programme et pour les locaux gracieusement offerts pour la formation.

Les membres du comité consultatif du projet « Entre vous et moi » qui ont généreusement donné de leur temps et offert leurs compétences pour examiner les processus et les documents de formation.

Les **dix-huit personnes** qui ont assidûment assisté aux huit séances de formation et qui commencent aujourd'hui à transmettre leurs nouvelles connaissances et leurs idées aux femmes de Sault Ste. Marie et de la région qui sont victimes de violence.

Gisèle Beausoleil et Connie Manitowabi qui n'ont pas rédigé ce rapport, mais qui se sont acquittées d'une grande partie du travail qui a servi de fondement au projet « Entre vous et moi » et à son cheminement, et sans qui la réalisation du projet n'aurait pas été possible.

Enfin, à **Susan McDonald** et à la **Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice du Canada** qui ont offert tant d'encouragement et de soutien à l'élaboration et à la compréhension du PVII.



Sommaire

Le projet « Entre vous et moi » a été conçu pour offrir, dans le cadre du Programme de vulgarisation et d'information juridiques (PVIJ), le soutien de pairs à des femmes qui ont été victimes de violence familiale, et pour en évaluer la validité en tant que modèle pour l'exécution du PVIJ. Le projet visait à faire en sorte que les pairs transmettent ensuite cette information au sein de leurs propres réseaux (famille, collègues de travail et collectivités) en se servant des ressources déjà en place dans leurs régions.

En octobre 2003, la Division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice du Canada a passé un contrat avec Gayle Broad, de Community Research and Development, pour procéder à une évaluation du modèle d'exécution du PVIJ par les pairs pour les femmes victimes de violence par leur conjoint. La recherche comportait la prestation du programme de formation à au moins 16 femmes choisies dans les collectivités autochtones de Sault St. Marie et de la région et dans un centre urbain du nord de l'Ontario (Sault St. Marie), ainsi que l'évaluation du modèle quant à sa validité comme méthode de prestation du PVIJ.

Aux fins de l'étude, nous avons adapté l'outil d'évaluation d'une recherche antérieure (Broad, 2002), d'abord conçu comme outil de recrutement. L'étude a également utilisé de la documentation déjà produite par d'autres fournisseurs de VIJ comme base du contenu du programme. En tout, 20 femmes ont été recrutées pour la séance de formation de huit semaines; près de la moitié des participantes provenaient de collectivités autochtones. Dix-huit femmes ont suivi la formation jusqu'au bout.

Le cadre d'évaluation a servi de base à l'établissement d'une méthode de recherche active. Une évaluatrice locale a été engagée pour effectuer une évaluation continue tout au long du déroulement du projet, tant pour l'adaptation du cadre et le recrutement des participantes que pour l'élaboration des modules de formation et l'évaluation des résultats. Les membres du groupe consultatif et les pairs qui ont participé au projet ont été invités à formuler des commentaires qui ont été incorporés au processus.

Les conclusions de l'étude militent en faveur de l'utilisation d'un cadre d'évaluation en tant que moyen de s'assurer que la prestation de VIJ se fait selon des « pratiques exemplaires ». Inspirée de recherches précédentes, l'adaptation du cadre choisi pour le projet a été facile à réaliser et elle a orienté le recrutement des participantes, l'élaboration du contenu du programme et la prestation de la formation. Le cadre a ensuite servi de guide à l'évaluatrice qui a jugé la validité du modèle de PVIJ par des pairs.

Les conclusions de cette recherche préconisent un processus de recrutement comportant une conférence de presse et une séance d'information pour sensibiliser les collectivités; ces démarches doivent être suivies d'une sélection rigoureuse des participantes. Le processus de demande et les entrevues permettent de s'assurer que les pairs ne traversent pas elles-mêmes une crise, et offre l'assurance que la formation peut se concentrer sur l'apprentissage et non sur les besoins thérapeutiques des participantes.

La recherche confirme également les conclusions d'autres études sur le PVIJ qui ont fait ressortir la nécessité de documents et d'une prestation sensibles aux réalités culturelles. La modélisation du comportement par l'une des animatrices, le recours aux réseaux communautaires et aux personnes-ressources pendant le processus de recrutement et la présentation ainsi que l'adaptation de documents ayant un contenu autochtone ont été des facteurs importants du recrutement et de la rétention des pairs autochtones au sein du groupe.

Les conclusions de l'étude appuient le perfectionnement de pairs comme modèle valide de prestation de VIJ. Lors de leur autoévaluation finale, les participantes ont mentionné des changements importants dans les domaines de l'élargissement des connaissances, des perceptions et des changements d'attitudes et de comportements. Leurs commentaires montrent qu'elles ont trouvé que la formation facilitait l'accroissement de leur autonomie; en outre, elles avaient déjà commencé à diffuser l'information par l'entremise de leurs réseaux communautaires.



1.0 Introduction

Le projet « Entre vous et moi » a été élaboré pour offrir le soutien de pairs, dans le cadre du Programme de vulgarisation et d'information juridiques (PVIJ), aux victimes de violence familiale, et pour en évaluer la validité en tant que modèle pour l'exécution du PVIJ.

Le projet a été lancé en octobre 2003 avec une équipe de recherche composée de trois personnes ayant une expérience considérable en matière de violence familiale et connaissant bien le PVIJ. Une quatrième personne a été recrutée pour évaluer l'élaboration et la prestation du programme. Au cours des trois premiers mois du projet, les membres de l'équipe de recherche et l'évaluatrice, en collaboration avec un groupe consultatif, ont conçu pour le projet un outil d'évaluation, un outil de recrutement et le contenu du programme, et ont compilé une liste de documents de référence. Les participantes ont été recrutées en décembre 2003, et les cours ont été donnés à l'Algoma University College du mois de janvier au début du mois de mars 2004. Au départ, le projet comptait vingt participantes, dont dix-huit ont suivi les huit semaines de formation prévues.

Le projet a dispensé de la formation à des pairs de deux collectivités : la collectivité autochtone de Sault Ste. Marie et de la région¹ et un centre urbain du nord de l'Ontario (Sault Ste. Marie). Les pairs ont reçu des ressources documentaires et de l'information sur certains des problèmes les plus courants éprouvés par les victimes de violence familiale. Le projet visait à faire en sorte que les pairs diffusent ensuite cette information au sein de leurs propres réseaux (famille, collègues de travail et collectivités) en se servant des ressources existantes en place dans leurs régions. Un réseau de soutien par les pairs a été mis sur pied et un organisme communautaire local, Phoenix Rising Non-Profit Homes, Inc., leur a offert gratuitement un lieu de rencontre.

Le présent rapport résume les activités menées tout au long du projet « Entre vous et moi » et les conclusions quant à l'évaluation de sa validité comme modèle d'exécution du PVIJ.

1.1 Violence familiale et PVIJ

Malgré la sensibilisation croissante au problème de la violence familiale et malgré les peines de plus en plus sévères imposées aux auteurs de ces actes, la violence familiale demeure un problème dans la société canadienne, et tant les tribunaux de la famille que les tribunaux pénaux restent impuissants à le régler.

Les besoins des femmes victimes de violence familiale en matière de vulgarisation et d'information juridiques sont immenses et bien documentés. Les femmes sont victimes de violence familiale dans le milieu fermé de leurs propres foyers. Il est par conséquent très difficile de transmettre la VIJ à ces femmes qui en ont pourtant désespérément besoin. Les maisons de

¹ Sault Ste. Marie compte une population autochtone considérable, la ville jouant le rôle de centre régional dans le nord-est de l'Ontario. En outre, deux collectivités des Premières nations – la Première nation de Batchewana et la Première nation de Garden River – vivent aux abords immédiats de la ville et alimentent sa collectivité autochtone.

transition, chefs de file pour ce qui est de repérer les risques élevés de blessures qui planent sur les victimes de violence familiale, ont des méthodes fort ingénieuses pour joindre ces femmes de manière sécuritaire, notamment en inscrivant des numéros d'urgence dans les distributeurs de tampons hygiéniques.

Certains groupes de femmes, notamment les nouvelles arrivantes au Canada, les femmes souffrant d'une incapacité physique ou celles qui vivent dans des collectivités rurales ou nordiques où il existe peu de services, sont particulièrement vulnérables. La nature de la violence familiale, où l'auteur des actes violents isole volontairement la victime, crée des obstacles particuliers à la VIJ, obstacles encore plus grands lorsque la victime vit dans une petite collectivité comme chez les Premières nations ou lorsqu'elle ne connaît pas les services offerts parce qu'elle est très jeune.

Les femmes veulent être renseignées - et elles ont souvent besoin de l'être - sur nombre de questions juridiques, particulièrement des questions touchant le droit de la famille comme la garde des enfants et la pension alimentaire, le droit pénal dans la mesure où il traite du harcèlement criminel, du harcèlement et des voies de fait et, pour les nouvelles Canadiennes, le droit de l'immigration. Une étude récente révèle en outre que pour certaines femmes, la connaissance de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (ancienne *Loi sur les jeunes délinquants*) est aussi une grande priorité (McDonald, 2000).

Face à ce besoin, des organismes d'aide aux victimes et des services juridiques ont préparé un large éventail de documents sur le PVIJ (*voir, par exemple, www.owjn.org*). Ces documents ont été traduits en plusieurs langues et divers moyens sont utilisés pour les distribuer : publicité, brochures, dépliants, Internet.

Toutefois, il arrive souvent que la victime soit incapable de trouver et d'utiliser l'information fournie. Cela peut être dû à la difficulté inhérente aux « endroits privés et sans soutien » où la violence se produit (United Way, 1998), quoiqu'il puisse être difficile pour certaines femmes d'avoir accès à la VIJ à cause de leur connaissance insuffisante de la langue ou des barrières culturelles auxquelles se heurtent certaines collectivités minoritaires. Pour certaines femmes, cet obstacle peut être attribuable au traumatisme découlant de la violence même. Peu de recherches ont été faites sur l'apprentissage de la loi par les victimes de violence ou par celles souffrant de traumatismes liés à la violence, mais certaines études de cas semblent révéler que les traumatismes peuvent réduire considérablement la capacité des victimes de retenir des renseignements essentiels (Hill, 2003; Broad, 2002; McDonald, 2000).

Relever ce défi dichotomique – dispenser la VIJ avec exactitude par l'intermédiaire de pairs à des femmes qui peuvent être victimes de violence familiale – constituait l'objectif du projet « Entre vous et moi ».

1.2 Pourquoi l'apprentissage par les pairs?

L'expression « pression des pairs » sert à décrire l'influence parfois néfaste que des amis proches peuvent avoir l'un sur l'autre, en particulier lorsque des adolescents se poussent mutuellement à adopter des comportements à risque. Cependant, un nombre croissant de programmes révèlent



que les pairs peuvent être un moyen très efficace non seulement d'exercer une influence néfaste – ou positive – et d'inciter les autres à adopter certains comportements, mais aussi pour transmettre de l'information (McDonald, 2000).

L'apprentissage par les pairs est efficace pour les motifs suivants :

- il est facile de gagner la confiance de l'autre – parce que l'autre a vécu des situations semblables, parce qu'il y a des points communs (langue, sexe, antécédents), parce que l'autre ne représente pas l'autorité;
- l'empathie se crée spontanément (l'autre personne peut avoir elle-même été victime de violence familiale ou connaître quelqu'un qui l'a été);
- l'autre a appris par l'expérience;
- l'autre est facile d'accès (au parc, chez le coiffeur, à l'école en allant chercher les enfants).

Si l'autre (le pair) a reçu la formation et le soutien appropriés :

- l'information fournie est précise, complète et à jour;
- l'information est communiquée dans la langue du choix des interlocuteurs et fort probablement en termes simples;
- l'information fournie est opportune;
- l'information est fournie à peu de frais;
- l'information peut être complétée par des renseignements sur des ressources additionnelles (numéros de téléphone, documentation imprimée);
- l'information fournie ne constitue pas une menace pour la sécurité de la femme.



2.0 Recherche de changement social

Le projet s'inspire de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, projet semblable parrainé par Santé Canada, qui offrait le soutien de pairs mais ne comportait cependant pas un important volet de VIJ. Le soutien de pairs est largement utilisé dans les programmes d'éducation relativement au SIDA, en particulier chez les jeunes de la rue. À Sault Ste. Marie, deux projets faisant appel au soutien de pairs pour venir en aide aux victimes de violence sexuelle et de voies de faits ont connu un très grand succès chez les personnes aux prises avec des troubles psychiques.

2.1 Recherche active en tant que méthodologie

[Traduction] « La recherche active est une forme de recherche qui suscite des déclarations expressément faites aux fins de déclencher des actions visant à favoriser l'analyse sociale et le changement social. Or, le changement social auquel nous faisons référence n'est pas n'importe quel changement. La recherche active vise à accroître la capacité des membres de la collectivité ou de l'organisation intéressés à contrôler leur destinée de manière plus efficace et à continuer d'accroître leur capacité de ce faire. (Greenwood et Levin, 1998:6)

Les féministes et d'autres groupes de revendication de l'égalité entre les sexes utilisent de plus en plus la recherche active (RA) comme méthode de recherche (Stanley, 1990; Ristock et Pennell, 1996; Greenwood et Levin 1998). Il a été déterminé que la RA est une méthode particulièrement utile pour la présente recherche, en raison de certaines de ses caractéristiques :

- le projet avait pour objectif de déclencher le changement social – grâce à la mise sur pied d'un réseau de pairs, les chercheurs espéraient briser l'isolement des femmes battues, l'un des principaux facteurs qui les enferme dans des relations de violence;
- le projet était multidisciplinaire, combinant les volets social et juridique de la question complexe de la violence faite aux femmes, caractéristique des féministes qui prônent la RA (Reinharz, 1992);
- le projet faisait le lien entre la connaissance et l'action, il offrait de la VIJ aux pairs participantes pour qu'elles puissent ensuite transmettre leurs connaissances à un grand nombre de membres de leur réseau familial et de leurs réseaux d'amies et de collègues (Greenwood et Levin, 1998);
- la RA engage les participantes dans un processus visant à leur fait prendre conscience de leurs connaissances, de leurs compétences et de leurs capacités (Maguire, 1987).

La portée de notre recherche ne permettait pas d'inclure les pairs participantes dans la planification de la recherche, facteur habituellement considéré comme composante clé de la RA. À cause des contraintes de temps, au moment où les participantes ont été recrutées, le contenu du projet et les modalités de prestation des cours avaient déjà été définis. Par contre, l'équipe de recherche a partiellement remédié à cette lacune de trois façons.

Tout d'abord, parce qu'une *approche axée sur l'équipe de recherche* plutôt que sur une seule chercheuse a été utilisée, le projet a bénéficié de l'expérience de quatre intervenantes qui avaient toutes œuvré auprès de femmes battues. La somme des connaissances et des compétences des membres de l'équipe s'est accrue grâce à la participation des membres du groupe consultatif.

Ensuite, l'équipe de recherche a utilisé les recherches déjà réalisées auprès de femmes battues pour déterminer les besoins d'apprentissage (McDonald, 2000; Hill, 2003). Cette recherche s'est enrichie d'une série de six entrevues menées par l'équipe auprès de femmes qui avaient été victimes de violence conjugale. Ces entrevues informelles ont permis de recueillir des données sur l'information juridique que ces femmes avaient trouvée utile pour les aider à se sortir de la relation de violence dans laquelle elles se trouvaient.

Enfin, tout au long de la prestation du programme, les pairs participantes ont été encouragées à cerner leurs besoins d'apprentissage au moyen de l'évaluation formelle faite au début et à la fin de la formation de l'évaluation informelle menée par les animatrices.

Même si les participantes ont été incapables de contribuer pleinement à la planification de la recherche, elles y ont vraiment participé une fois le programme lancé. Les huit semaines de formation ont connu une participation très élevée, moins d'une absence par cours ayant été enregistrée. Le taux de réussite a aussi été remarquable : des 20 pairs qui ont entrepris le programme, une l'a laissé tomber après le premier cours, disant qu'elle ne croyait pas qu'il répondait à ses besoins à ce moment-là, et une autre a été incapable d'assister à un nombre suffisant de cours pour être considérée comme « diplômée ». Les 18 autres participantes ont fidèlement assisté aux cours, restant fréquemment sur place plus longtemps que les trois heures de cours, faisant un suivi avec leurs « compagnes » pendant la semaine et déclarant, souvent et spontanément, à quel point elles trouvaient les cours agréables².

2.1.1 Caractère cyclique de la recherche active

Il est reconnu que la RA est de nature itérative (Greenwood et Levin, 1998) puisqu'elle suit un cycle de planification, d'action, d'observation et de réflexion, pour revenir à la planification. Le projet « Entre vous et moi » a suivi ce cycle du début à la fin, passant de la planification du recrutement et de l'évaluation, à la mise en œuvre des plans, à l'observation des résultats et à la réflexion sur ces résultats, puis à l'élaboration du contenu et à la prestation des cours.

Le processus d'évaluation reflète bien le caractère cyclique de la RA, car il utilise un processus de rétroaction continue. Certains spécialistes de la RA parlent d'apprentissage en double boucle pour décrire ce cycle (Hall, 1993), ce qui reflète l'intégration au processus des connaissances acquises dans le cadre de la recherche de façon à ce qu'elles soutiennent la nouvelle étape de la recherche.

² L'une des participantes travaillait au même endroit qu'une personne membre de l'équipe de recherche. À une occasion, alors que la personne de l'équipe de recherche n'avait pu assister au cours de la veille, la participante lui a affirmé qu'elle avait vraiment « manqué l'un des meilleurs cours donnés jusqu'à maintenant ».



Ce processus en double boucle s'est avéré fort précieux pour le projet « Entre vous et moi ». Les suggestions des membres du groupe consultatif et de l'évaluatrice ont souvent été intégrées au projet, ce qui a amélioré la prestation du PVIJ avant même ses débuts. Par exemple, il a été suggéré, au cours d'une réunion du groupe consultatif, que les pairs mettent en place un système de « compagnonnage » pour se soutenir mutuellement entre les réunions. Les membres du groupe étaient d'avis que les pairs auraient ainsi la possibilité de partager leurs craintes et leurs préoccupations et même d'atténuer les répercussions dues au fait d'avoir eu à revivre les traumatismes passés pendant les séances de formation. Lorsque cette suggestion a été intégrée au projet, les pairs ont choisi leur « compagne » au premier cours, et ce soutien a été accordé pendant toute la durée du projet. Même s'il est difficile de valider les résultats, cette mesure a pu contribuer au fort taux de rétention et de succès de la formation par les pairs. Les animatrices ont observé que les « compagnes » avaient tendance à se rapprocher immédiatement l'une de l'autre à leur arrivée au local où se donnait la formation, ce qui a fait naître de nouvelles amitiés pendant la durée du projet.

Chaque « compagne » devait aussi tenir l'autre informée si elle se trouvait dans l'obligation de manquer la totalité ou une partie d'un cours. Ainsi, la compagne qui n'avait pu assister au cours avait la possibilité de se rattraper, mais celle qui lui communiquait l'information pouvait s'exercer à transmettre ses connaissances.

2.2 Recherche axée sur le travail en équipe

L'équipe de recherche était composée de trois personnes possédant une vaste expérience et des connaissances considérables en matière de questions sociales et juridiques, de revendications, de prestation de conseils, d'intervention en situation de crise, d'éducation du public et d'éducation des adultes. Les membres de l'équipe possédaient aussi de l'expérience en travail et en enseignement interculturels ainsi que des compétences en animation de groupes. Les trois membres de l'équipe de recherche appuient le modèle d'autonomisation en matière de changement social. Individuellement et collectivement, elles apportent une dimension multidisciplinaire au projet.

La chercheuse principale, Gayle Broad, a participé à l'élaboration de nombreux documents de VIJ au cours de ses quinze années en tant que travailleuse juridique communautaire à l'Algoma Community Legal Clinic de Sault Ste. Marie. Elle a notamment collaboré à la préparation d'une brochure à l'intention des femmes autochtones qui souhaitent s'adresser au service d'indemnisation des victimes d'actes criminels à la suite de violence sexuelle ou de voies de faits, à une série de vidéos montrant l'intervention des collectivités à l'égard des victimes d'agressions sexuelles et à une série de brochures pour les personnes ayant survécu à la violence sexuelle qui sont engagées dans des poursuites devant les tribunaux pénaux. En 2002, M^{me} Broad a préparé pour le ministère de la Justice un rapport intitulé « Know More: An assessment of the impact of Public Legal Education and Information (PLEI) on individuals and communities » (En savoir plus : évaluation de l'impact de la vulgarisation et de l'information juridiques sur les individus et sur les collectivités). Elle enseigne actuellement à temps partiel au programme de droit et de politique de l'Algoma University College et elle dirige son propre cabinet de recherche et de consultation.

Gisèle Beausoleil, M.S.W., travaille actuellement comme agente de revendication dans un refuge de Sault Ste. Marie. Dans l'exercice de ses fonctions, elle accompagne des femmes à des rendez-vous chez des avocats et lors de leur comparution devant les tribunaux et elle fait tous les jours de la VIJ auprès de femmes victimes de violence. Elle utilise divers documents de VIJ dans son travail, et c'est grâce à elle qu'il a été possible de déceler un nombre considérable de documents de référence utilisés dans la documentation remise aux pairs. M^{me} Beausoleil enseigne aussi à temps partiel au département de bien-être social de l'Algoma University College.

Connie Manitowabi est membre de la Première nation de Wikwemikong et travaille dans un refuge pour femmes situé sur le territoire de la Première nation de Batchewana depuis trois ans. Elle travaille actuellement comme éducatrice et conseillère en matière de racisme et de violence contre les femmes. Son expérience et ses connaissances des traditions et de la culture anishnabeks ont été précieuses pour élaborer un programme adapté aux réalités des femmes autochtones.

Moliner (1987) affirme que l'utilisation d'évaluateurs chevronnés est extrêmement souhaitable pour un projet de VIJ. Le projet « Entre vous et moi » a pu recruter une évaluatrice locale possédant de l'expérience en la matière puisqu'elle travaillait comme conseillère au Sexual Assault and Partner Assault Centre des hôpitaux de la région de Sault Ste. Marie. Elle avait aussi une certaine expérience de l'évaluation de programmes car elle avait fait partie de l'équipe d'évaluation d'un programme de leadership pour les jeunes.

La participation d'une évaluatrice locale présentait aussi bon nombre d'autres avantages. Anna Hagerty a pu assister à toutes les réunions du comité consultatif et à plusieurs réunions de l'équipe de recherche; en outre, elle était disponible pour des consultations occasionnelles au téléphone ou par courriel. Cette proximité a permis aux membres de l'équipe de recherche de mettre immédiatement en place les recommandations formulées par l'évaluatrice et a rendu possible le cycle d'amélioration continue du programme. Un tel cycle s'inscrit dans la méthode de recherche active du projet.

La dernière séance, soit la huitième séance de formation du groupe de pairs, comportait une évaluation avec les participantes. L'élargissement des connaissances et le changement des perceptions et des comportements ont été examinés. Il a également été demandé aux membres du groupe de formuler des commentaires sur l'expérience qu'elles venaient de vivre. Ces commentaires ont été ensuite incorporés dans le rapport final.

2.3 Cadre d'évaluation

Le « cadre d'évaluation » d'une recherche antérieure (Broad, 2002) a été adapté pour évaluer la validité du modèle en tant que méthode de VIJ. Le cadre d'évaluation des retombées de la vulgarisation et de l'information juridiques (VIJ) dans la collectivité (voir l'annexe A) a été élaboré grâce à un examen des pratiques exemplaires en matière de VIJ. Dans le présent projet, l'outil d'évaluation a servi de guide pour élaborer le modèle et pour en évaluer la validité en tant que méthode de VIJ.



Le cadre d'évaluation a été modifié de deux façons pour tenir compte des objectifs du présent projet :

- en premier lieu, les membres du groupe consultatif et l'évaluatrice croyaient qu'il était essentiel pour les pairs d'avoir un modèle d'autonomisation pour qu'elles puissent apprendre à acquérir du pouvoir grâce non seulement à l'apprentissage cognitif, mais aussi grâce à l'apprentissage par l'expérience. Par conséquent, une question visant à provoquer cette réponse a été ajoutée au cadre (Question n° 10b);
- en second lieu, même si la question numéro 6 du cadre original traitait de l'étape de développement où se situait l'apprenante, il semblait qu'étant donné la nature interculturelle du projet, il était essentiel d'ajouter une question sur la capacité du contenu du cours de répondre aux systèmes de compréhension et de croyances de la clientèle cible. Par conséquent, une question a été ajoutée pour tenir compte de cette préoccupation (Question n° 6b).

Le cadre a par la suite été utilisé par l'équipe de recherche et par l'évaluatrice comme outil permettant de mener le projet à bon port. À l'étape de la conception du contenu du cours, l'équipe de recherche a utilisé le cadre pour s'assurer que la méthode pédagogique et le contenu proposés correspondaient aux pratiques exemplaires énoncées dans le document. En répondant elles-mêmes aux questions posées dans le cadre à mesure qu'elles élaboraient le programme, les membres de l'équipe de recherche ont pu se pencher sur des questions qui autrement auraient été laissées de côté.

Par exemple, l'examen des premières questions portant sur des objectifs de VIJ clairs a mené à la définition d'objectifs d'apprentissage précis pour chacune des séances hebdomadaires. Ces objectifs d'apprentissage ont ensuite orienté la planification de la prestation de la séance.

Enfin, le cadre d'évaluation a guidé l'évaluatrice dans son évaluation de l'efficacité du programme et dans la rédaction du présent rapport. Les questions étant utilisées comme cadre, les diverses composantes essentielles à une VIJ de qualité ont été mises en place et la qualité des composantes du projet « Entre vous et moi » a été évaluée.



3.0 Constatations de la recherche

Le projet « Entre vous et moi » a été très bien accueilli dans la collectivité, particulièrement par les participantes, mais également par les diverses personnes et organisations touchées d'une façon ou d'une autre par l'objectif visé. Par exemple, Donna Woldanski, agente des communications de l'Algoma University College, a été enthousiasmée par le concept et s'est assurée que la conférence de presse initiale organisée pour lancer le projet soit une réussite. Tout au long du projet, les organisations communautaires les plus directement touchées – centres d'hébergement pour femmes, cliniques médicales et services de counselling – ont fréquemment fait des commentaires à l'équipe de recherche et offert leur appui et leur encouragement. Les membres du groupe consultatif ont aussi volontiers donné de leur temps et partagé leurs compétences pour assurer le succès du projet.

3.1 Recrutement des pairs

Pour réaliser le projet, il avait été proposé de recruter des participantes dans deux collectivités : le centre urbain de Sault Ste. Marie et la collectivité autochtone de la région. L'intention était de trouver des participantes grâce à des annonces transmises par télécopieur à diverses organisations dans l'ensemble de la région de Sault Ste. Marie. L'équipe de recherche a toutefois décidé de commencer par « lancer le projet » au cours d'une conférence de presse qui devait coïncider avec un salon de services tenu à l'Algoma University College. Le salon devait se tenir en novembre et comme son but était d'accroître la sensibilisation à la violence faite aux femmes, il semblait être une excellente occasion de promouvoir le programme dans la collectivité. La conférence de presse s'est avérée un véritable succès et des représentants des médias électroniques (radio, télévision, sites Web) et des médias imprimés y ont assisté. Elle a aussi bénéficié de la couverture régionale de la chaîne anglaise de Radio-Canada (CBC Radio).

La conférence de presse s'est révélée un outil de recrutement de grande valeur. Plusieurs des participantes ont mentionné que c'est grâce à cet événement qu'elles ont eu vent du programme. Une femme a déclaré qu'elle était au volant de sa voiture lorsqu'elle a entendu la mention du programme au bulletin de nouvelles, et qu'elle a stationné sa voiture sur l'accotement pour noter le numéro de téléphone de la personne-ressource. L'annonce dans les médias a également suscité beaucoup d'intérêt dans l'ensemble de la collectivité, et l'équipe de recherche a répondu à d'innombrables questions sur le programme, sur son financement et sur la possibilité qu'il soit offert de nouveau. À un certain moment, un groupe francophone de Sudbury a manifesté un intérêt suffisant pour obtenir du financement en vue d'organiser un programme semblable, mais les membres du groupe ont éventuellement déterminé qu'il était préférable de mettre d'abord sur pied des services d'intermédiaires juridiques avant de lancer un programme de soutien par les pairs³.

³ Les membres du groupe, soit le Centre Victoria, ont décidé que le personnel du centre devait être mieux informé des questions juridiques avant de pouvoir offrir de la formation aux pairs. Le groupe a par conséquent eu accès à de la formation dans le cadre d'une initiative parrainée par METRAC. Le Centre Victoria compte une seule employée à Sault Ste. Marie, et cette employée a suivi la formation.

La conférence de presse a aussi suscité beaucoup d'intérêt pour le projet dans la collectivité, et tout au long du programme, les personnes membres de l'équipe de recherche ont été interrogées sur les progrès des participantes. Plusieurs demandes de renseignements portaient sur la prestation du programme à une date ultérieure. Des particuliers et des organisations ont demandé aux membres de l'équipe de recherche si le programme serait offert de nouveau. Il est plutôt improbable qu'un intérêt aussi vif se serait maintenu n'eût été de l'attention éveillée par la conférence de presse.

Les invitations individuelles ont été un autre outil de recrutement très efficace, particulièrement chez les femmes autochtones. Cette démarche a été entreprise par les membres de l'équipe de recherche et par certaines employées des groupes communautaires qui ont reçu l'annonce par télécopieur. Par exemple, l'une des pairs a déclaré qu'elle avait d'abord été pressentie par une travailleuse du Centre d'amitié autochtone, puis par Connie Manitowabi, et que c'est à la suite de la deuxième invitation qu'elle a eu l'impression que « ...mon cheminement me menait ici ». Plusieurs participantes ont affirmé que c'est parce qu'elles connaissaient une ou plusieurs membres de l'équipe de recherche qu'elles avaient décidé de participer⁴.

En collaboration avec le groupe consultatif, l'équipe de recherche a conçu un outil de sélection consistant en une lettre de demande ou un curriculum vitae et de deux lettres de références, suivie d'une entrevue au cours de laquelle la candidate devait répondre à une série de questions (voir l'annexe A ci-jointe). Au cours de l'entrevue, on demandait aux candidates de signer un formulaire d'engagement destiné à s'assurer qu'elles suivraient les huit semaines de formation jusqu'à la fin.

Le recrutement initial des pairs s'est fait par contacts personnels, grâce à la conférence de presse et aux annonces diffusées par des réseaux d'organisations sociales, en particulier celles qui offrent des services aux femmes. Cinquante-trois femmes ont répondu à la demande de volontaires. Un membre de l'équipe de recherche a par la suite communiqué avec chacune pour l'inviter à faire parvenir une lettre de demande accompagnée de deux lettres de références.

Ce processus a permis de recueillir environ 16 demandes, dont moins de la moitié provenaient de femmes autochtones. Pour atteindre l'objectif du projet, c'est-à-dire que la moitié des participantes soient des femmes autochtones, des contacts personnels additionnels ont été établis avec plusieurs organisations qui ont prêté main forte pour recruter des participantes additionnelles. Toutes les participantes ont fait parvenir une lettre de demande et des lettres de références, à l'exception d'une employée de l'Algoma University College – où le cours était donné – qui n'a pas réalisé avant le premier cours que c'était là une exigence.

Des efforts ont aussi été faits pour inciter des femmes de tous les âges et de toutes les origines ethniques à présenter leur candidature. Lors de l'étude des demandes, les membres de l'équipe de recherche ont constaté qu'une seule candidate mentionnait être d'origine italienne alors qu'environ le tiers de la population de Sault Ste. Marie est de descendance italienne. Les noms des femmes qui avaient manifesté leur intérêt par téléphone ont été passés en revue et beaucoup

⁴ Soulignons que la plupart des participantes connaissaient certains membres de l'équipe de recherche à cause de leur travail dans le domaine de la violence faite aux femmes, de leur travail dans le domaine juridique, non par l'intermédiaire d'amis ou de relations familiales.



d'autres candidates ont été encouragées à présenter une demande; il en est résulté que quatre femmes de descendance italienne ont fait partie du groupe final.

Les pairs potentielles ont ensuite été interviewées par deux membres de l'équipe de recherche et toutes sauf trois ont été acceptées. Les entrevues ont permis de découvrir que deux candidates avaient très récemment quitté des relations de violence, et il a été jugé qu'elles n'étaient pas encore remises du traumatisme. En tant que travailleuse sociale, Gisèle Beausoleil croyait qu'il serait contraire à l'éthique de risquer de traumatiser ces femmes encore plus en leur permettant de suivre le cours. Une autre candidate a été jugée inapte à cause de ses très faibles habiletés d'écoute.

L'élaboration du contenu et le processus de recrutement se sont terminés à la fin de décembre, mais pour atteindre l'objectif fixé quant au nombre de participantes autochtones, le recrutement s'est poursuivi pendant la première semaine de janvier 2004, et des 20 membres du groupe définitif, neuf étaient des femmes autochtones.

Pendant l'examen du processus de recrutement au cours d'une réunion du groupe consultatif, les membres se sont demandé si le processus choisi était trop exigeant pour les pairs participantes : cinquante-trois personnes avaient manifesté le désir de suivre le cours, mais une fois qu'elles ont appris qu'elles devaient soumettre une demande, seules treize ont vraiment fait le suivi et présenté un curriculum vitae et des lettres de références. En bout de ligne, grâce aux appels téléphoniques et au suivi, un total de 20 femmes ont soumis des demandes, ce qui indique un taux d'abandon élevé au moment de la demande.

Les participantes ont également déclaré avoir trouvé le processus difficile – elles n'étaient pas sûres de ce qu'elles devaient indiquer dans la lettre ni des personnes à qui demander des références; elles ont ajouté que l'entrevue était quelque peu intimidante. Plusieurs des participantes ont mentionné qu'elles ne savaient pas en quoi consisteraient le processus et la formation, ce qu'elles apprendraient, etc., et qu'elles auraient préféré recevoir plus de renseignements avant le début du cours.

L'une des pairs n'a pas participé au processus de recrutement : elle n'a pas rempli de demande ni subi d'entrevue; elle s'est simplement présentée le premier soir des cours. À cause de la confusion qui régnait au sein de l'équipe de recherche, elle a été admise dans le groupe, mais le lendemain, elle s'est adressée à la chef de l'équipe de recherche pour lui demander si elle devait abandonner puisqu'elle n'avait pas suivi le processus de recrutement. Après discussion entre les membres de l'équipe de recherche, il a été décidé de l'inviter à poursuivre car elle respectait les conditions de participation. Cette participante a réussi le programme, mais l'équipe de recherche maintient qu'il faut utiliser un processus de recrutement rigoureux, pour les motifs énoncés plus haut.

Le processus de recrutement a permis d'obtenir un groupe de participantes fort varié. L'âge des pairs allait du début de la vingtaine à la soixantaine, ces femmes sont actives dans un large éventail de groupes – loisirs, groupes de quartier, complexes résidentiels – et une participante est membre de la petite collectivité francophone (environ 5 % de la population). Certaines sont des

femmes de carrière, d'autres ne travaillent pas à l'extérieur du foyer, et plusieurs font activement du bénévolat.

Réflexion faite sur le processus de recrutement, les membres du groupe consultatif et de l'équipe de recherche recommandent qu'à l'avenir, une séance d'information soit organisée peu après l'annonce du programme, afin que tous les intéressés puissent y assister. Cette séance d'information présenterait des renseignements additionnels, et de l'aide pourrait être offerte aux personnes qui le désirent pour remplir leur demande. Il est en outre recommandé qu'un dépliant décrivant les principaux éléments du programme et donnant des renseignements sur les personnes-ressources soit remis à toutes les personnes qui assistent à la séance d'information pour qu'elles puissent en prendre connaissance à la maison.

Les personnes membres de l'équipe de recherche sont convaincues qu'il faut garder l'entrevue comme une étape du recrutement des pairs. Les entrevues ont permis de déterminer que les candidates qui étaient toujours dans des relations de violence ou qui souffraient toujours de traumatismes considérables étaient incapables à suivre le cours au moment où il était offert; le processus a également permis d'éliminer une candidate qui avait de très faibles habiletés d'écoute.

3.2 Contenu du PVIJ

D'après le cadre d'évaluation, l'élargissement des connaissances constitue l'un des buts du PVIJ et le contenu des séances de formation a été conçu pour élargir les connaissances des participantes sur les aspects juridiques et sociaux de la violence faite aux femmes.

Des problèmes d'échéanciers ont empêché l'équipe de recherche de tenir un groupe de discussion qui aurait facilité l'élaboration du contenu des cours tel que prévu. Par contre, on a mené des entrevues auprès de femmes pour connaître la nature de l'information juridique dont elles avaient besoin au moment où elles cherchaient à quitter une relation de violence. Une chercheuse devait notamment assurer l'équilibre culturel et elle a interviewé à cet effet trois femmes autochtones.

Ces entrevues ont permis de constater que les femmes ayant quitté une relation de violence avaient eu recours à différents éléments d'information qu'elles jugeaient utiles. Comme l'indique la recherche de Hill (2003), en période de crise, le soutien subjectif est tout aussi important que le soutien effectif. Pour une des femmes, juste le fait de savoir que des services étaient disponibles suffisait à la rassurer. Les entrevues ont révélé que les principaux points qui constituaient de l'information utile pour quitter ce genre de relation sont les suivants :

- reconnaître et déterminer ce qu'est la violence;
- savoir où trouver du soutien émotif;
- obtenir de l'information sur les programmes de soutien du revenu et sur les critères d'admissibilité;
- obtenir de l'information juridique précise sur la famille et sur la criminalité;
- se persuader que la femme victime de violence n'est pas « folle », qu'elle est compétente et capable de prendre ses propres décisions;



- trouver un lieu sûr où se réfugier;
- faire défendre ses intérêts par des amis, des parents ou des intermédiaires juridiques⁵.

On a ajouté les suggestions du groupe consultatif à cette information. Ce groupe a notamment recommandé d'ajouter de l'information sur les enjeux éthiques, comme l'obligation de signaler des cas soupçonnés de violence faite aux enfants et la confidentialité. L'équipe de recherche a alors proposé une série de huit sujets d'atelier (voir annexe B). En harmonie avec les principes du PVIJ, les thèmes d'atelier combinent à la fois les aspects sociaux et juridiques de la violence faite aux femmes, y compris de l'information sur les effets de la violence contre les femmes, la défense des intérêts, le soutien du revenu, les services de soutien aux victimes de violence, les enjeux touchant le droit de la famille et le droit pénal et l'autonomie.

L'équipe de recherche a utilisé une vaste gamme de documents existants du PVIJ provenant d'autres groupes et organisations. Des organismes comme Community Legal Education Ontario (CLEO), Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children (METRAC) et Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOCVF) ont fourni le plus grand nombre de documents, mais les ressources locales ont également été utilisées, notamment une série de vidéos intitulée « Know More ». On a rédigé une brochure destinée aux pairs participant au programme, brochure qu'elles peuvent consulter en toute occasion⁶ même si d'autres documents ont été copiés et remis au groupe lors des diverses séances.

L'utilisation des documents existants comportait plusieurs avantages importants :

- les documents du CLEO, de METRAC et d'AOCVF renferment des recherches documentées et à jour, assurant ainsi l'exactitude de diverses questions sur le plan juridique. Il aurait été très difficile de trouver une telle expertise juridique au sein d'une équipe de recherche;
- les participantes ont mieux connu divers fournisseurs de VIJ en cours de route, qui leur ont dit où s'adresser pour continuer d'avoir accès à des documents et à de l'information exacte et à jour, sans avoir à toujours communiquer avec les responsables du programme;
- en utilisant des documents existants, l'équipe de recherche a pu concentrer ses efforts pour déterminer quels documents seraient les plus efficaces à cette fin précise, et consacrer davantage de temps à la recherche de bons outils pédagogiques.

En général, les pairs ont indiqué que cette expérience avait répondu à leurs attentes. Elles ont dit croire qu'elles comprenaient mieux les processus juridiques et la dynamique de la violence familiale. De même, elles apprécient qu'on leur ait inculqué des compétences interpersonnelles importantes, comme le fait d'apprendre comment écouter et comment défendre les intérêts d'une autre personne.

⁵ Ces entrevues n'ont pas fait ressortir la nécessité d'obtenir de l'information sur les effets que ressentent les enfants témoins de violence familiale. La question a été mise de côté jusqu'à l'examen final du rapport mais il est fortement recommandé de l'inclure dans le rapport.

⁶ L'équipe de recherche tient à remercier le ministère du Développement du Nord et des Mines pour le soutien qu'il a accordé à la création de la brochure intitulée « *Violence Prevention Initiatives* » en assumant les coûts de publication du document.

Tout au long du processus d'évaluation, les pairs participant au programme ont pu mettre le doigt sur certains domaines dans lesquels il y avait lieu d'améliorer les connaissances. Les femmes ont été invitées à dire ce qu'elles avaient appris et, collectivement, elles ont classé ces éléments d'information par ordre d'importance. Les domaines d'apprentissage que le groupe a considéré comme étant les plus critiques pour les femmes étaient les suivants : procédures judiciaires, compréhension des avis juridiques, compréhension de la terminologie juridique, indemnisation des victimes d'actes criminels, modalités de participation au programme Ontario au travail, effets que doivent emporter les femmes lorsqu'elles quittent une situation de violence familiale et façon de traiter avec les avocats. Le droit de la famille, l'obligation de signaler un cas de violence faite aux enfants, le Tribunal pour l'instruction des causes de violence conjugale, le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, les enjeux de sécurité dans les problèmes de violence familiale, les lignes directrices sur le droit de visite des enfants, le Programme d'aide aux victimes et aux témoins et la marche à suivre pour défendre les intérêts d'une autre femme ont été jugés comme des éléments d'information et d'apprentissage également importants.

3.2.1 Rédaction des documents de formation

Les documents de formation ont été créés en s'inspirant de nombreuses sources facilement accessibles, de programmes et de services existants, par exemple ceux d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, Education Wife Assault, METRAC et CLEO. L'expertise de l'équipe de recherche à cet égard a été extrêmement utile pour trouver à la fois les sources et les documents existants. Le groupe consultatif a également fourni une excellente rétroaction et, comme nous l'avons indiqué plus avant, les entrevues menées avec six personnes ayant quitté une relation de violence nous ont guidés, au départ, pour élaborer les cours.

Le programme de cours a été conçu en tenant compte de diverses préoccupations soulevées dans le cadre d'évaluation. Les enjeux pris en compte durant l'élaboration du programme sont les suivants :

- assurer l'exactitude des documents sur le plan juridique;
- corriger les perceptions erronées les plus courantes;
- placer l'information juridique dans le contexte du problème social de la violence faite aux femmes.

On a également tenu compte de plusieurs autres questions dans la prestation des cours :

- prestation du programme dans un milieu sûr;
- utilisation d'un langage simple;
- utilisation de diverses méthodes pédagogiques;
- sensibilités culturelles;
- intégration de l'expérience des apprenantes au processus de prestation.

Ainsi donc, le programme d'études a été réparti en une série de huit séances pour que les pairs fassent graduellement confiance au PVIJ. Par exemple, une séance vise spécifiquement à les conforter dans le fait de devoir se retrouver dans un environnement juridique (séance n° 3 : « Quoi faire pour être un pair dans le cadre du PVIJ »).



Au début des discussions, l'équipe de recherche avait prévu consacrer plus de temps au droit de la famille et au droit pénal. En bout de ligne, seulement une soirée a été consacrée à chacun de ces volets. Cependant, après avoir réfléchi à la recherche sur d'autres initiatives du PVIJ, on a convenu que le plus grand besoin des pairs était la possibilité d'*accéder* à de l'information et à des conseils juridiques. Manifestement, si elles veulent garder leur information à jour et précise, elles devront continuer à accéder régulièrement à de l'information juridique, d'où la très grande importance de cette question. En les aidant à trouver les sources de VIJ mises à leur disposition dans la collectivité, et en leur fournissant les compétences nécessaires pour faire les renvois et obtenir l'information, le programme peut leur fournir des connaissances qui s'élargissent constamment.

Nombre des pairs participant au programme ont indiqué que les brochures sur les ressources qu'on leur a remises étaient très utiles. Elles leur permettent d'avoir plus confiance en elles parce qu'elles savent qu'elles peuvent accéder à de l'information rapidement lorsqu'elles en ont besoin. Lors de la première séance, les pairs participant au programme ont manifesté l'intention d'obtenir de l'information juridique exacte et à jour, car elles s'étaient rendu compte qu'une grande partie de la loi avait changé depuis qu'elles-mêmes en avaient été informées pour la dernière fois. On a réglé le problème en fournissant aux pairs une liste de sites Web et de documents de référence mis à jour régulièrement de sorte qu'elles puissent actualiser leurs connaissances au besoin.

Le programme de cours a été divisé en huit sections couvrant l'information sur les avantages de la formation et de l'apprentissage des pairs, la violence faite aux femmes, la défense de leurs intérêts et les questions juridiques, le soutien du revenu et les services de soutien communautaire, la terminologie juridique et les processus généraux, le droit de la famille et le droit pénal et l'autonomie.

3.3 Questions touchant la pédagogie

Le cadre d'évaluation soulève diverses questions d'ordre pédagogique qui dépassent le contenu du programme des cours :

- niveau de langage approprié au groupe;
- sensibilisation culturelle;
- intégration de l'expérience des participantes à l'apprentissage.

Conformément aux principes du PVIJ, l'équipe de recherche a établi un format différent pour chaque atelier, ce qui a permis d'offrir divers styles d'apprentissage expérimentaux et interactifs adaptés à la présentation d'information. Chaque atelier a été conçu en fonction d'objectifs d'apprentissage clairs et en vue d'assurer l'uniformité dans l'exécution du programme. L'équipe de recherche a conçu un guide de formation (voir annexe C ci-jointe).

La rétroaction du groupe consultatif et de l'évaluatrice a également été utile pour concevoir la prestation de chaque séance. Les séances étaient très interactives, offrant aux participantes une grande latitude pour poser des questions et obtenir des réponses et favorisant la tenue d'activités en petits groupes. Pour répondre aux craintes concernant l'autonomie, nous avons mis en place

une séance de clôture à la fin de chaque rencontre et un « système de compagnonnage ». Ce système, conçu à l'instigation du groupe consultatif, veillait à s'assurer que chaque femme participant au programme ait au moins un contact par semaine avec une autre participante, lui permettant ainsi d'obtenir plus de renseignements, de l'encouragement et un suivi. Ce fut le début de la création d'un groupe de soutien mutuel pour les pairs, initiative que l'équipe de recherche a demandé aux pairs de poursuivre pendant une période d'au moins six mois.

La plupart des pairs ont dit que leur intérêt pour la formation découlait de leur propre expérience – soit qu'elles aient elles-mêmes été victimes de violence, soit que des proches l'aient été. Le groupe consultatif a reconnu qu'il fallait adopter un processus pour venir en aide aux pairs susceptibles d'être à nouveau traumatisés lors des séances de formation. Comme les deux principales formatrices avaient également reçu une formation comme intervenante en cas de crise, l'équipe de recherche était convaincue que tout signe de nouveau traumatisme serait rapidement repéré. Cette discussion particulière du groupe consultatif a soulevé un autre élément qu'il fallait préciser dans la conception du projet : le projet n'était pas une intervention de counselling ou de thérapie. L'équipe de recherche en a conclu que ce projet n'était pas de caractère *thérapeutique* – les pairs choisies devaient être en mesure d'offrir du soutien à d'autres.

L'une des femmes a mentionné dans la séance de clôture en cercle que la formation avait ravivé certains souvenirs; et l'une des formatrices a recommandé du counselling à une personne qui avait manifesté des symptômes. Ce niveau relativement faible de traumatisme au sein du groupe reflète à la fois la compétence des animatrices pour traiter une matière difficile de façon attentive et non émotive, de même que pour la sélection des pairs et le choix des documents. Manifestement, cette question est cruciale pour toute formation éventuelle.

On a respecté le même format tout au long de chaque séance de formation, sauf pour la première et la dernière rencontres où on a inclus un volet évaluation, et qui par conséquent requérait un format plus souple. Chaque soirée commençait par « un mot de bienvenue et de remerciement » et une séance visant à « faire le point ». Cette partie de la formation visait à permettre une certaine interaction sociale et à donner aux pairs quelques minutes pour réfléchir sur les raisons pour lesquelles elles étaient là, sur ce qui s'était passé au cours de la semaine précédente et pour renouer les liens avec leurs consœurs. Ce modèle a également incité les femmes à se parler, à tirer profit de leur expérience et de leurs connaissances mutuelles et à s'encourager.

Après l'introduction, le groupe participait à une séance intitulée « Mythes ou réalités » qui s'apparentait souvent à une séance de remue-méninges ou prenait la forme d'une discussion en petits groupes. De cette façon, les pairs étaient capables d'explorer leurs propres préjugés, les stéréotypes sociaux et les conceptions erronées courantes au sujet de la loi, de la question de la violence faite aux femmes et de la diversité des femmes dans la société. Les formatrices ont constaté que les participantes faisaient preuve d'empathie et étaient très ouvertes, même si, au départ, certaines des femmes hésitaient à afficher leurs sentiments sur des questions difficiles comme le fait de bénéficier d'aide sociale ou un problème d'alcool et de drogues. Mais les séances en petits groupes ont favorisé l'implication des femmes, et le dialogue fut l'occasion pour elles d'explorer des problèmes qu'elles pouvaient difficilement aborder au départ.



Chaque semaine, on donnait une présentation sur le thème principal de la séance de formation, à savoir : violence faite aux femmes, défense des intérêts, accès à divers types de soutien financier, fonctionnement du système juridique, droit de la famille, droit pénal et autonomie. Au départ, on avait prévu des conférenciers invités pour chaque présentation, mais on y a renoncé pour diverses raisons :

- l'équipe de recherche possédait l'expertise nécessaire pour donner la formation et avait déjà établi un certain contact avec les participantes;
- chaque séance était soigneusement conçue pour offrir le maximum de contenu dans le temps imparti – l'équipe de recherche était la mieux placée pour comprendre les contraintes de temps et les objectifs de chaque séance;
- pour renforcer le modèle d'autonomisation, les pairs étaient encouragées à percevoir les formatrices comme des pairs possédant un peu plus d'expérience. La présence d'« experts » dans leur domaine de compétence professionnelle aurait pu les détourner de cet objectif;
- la mention fréquente des traditions et de la culture anishnabes constituait un très bon modèle de rôle pour les pairs autochtones. Cela a été renforcé par des présentations sur le cercle d'influences comme modèle permettant de comprendre la violence faite aux femmes et le processus de guérison.

Chaque semaine, il y avait une courte pause suivie d'une période « de partage et de compassion » qui prenait habituellement la forme de discussions en petits groupes permettant aux participantes de faire le lien entre ce qu'elles avaient appris au cours de la présentation et leur propre expérience. Cette section de la formation a suscité des commentaires des pairs à mi-parcours du programme lorsque les formatrices leur ont demandé de la rétroaction sur l'utilité, à leur avis, de la formation. Plusieurs pairs ont indiqué qu'elles transmettaient déjà l'information reçue et qu'elles mettaient en pratique leurs habiletés d'écoute. Elles ont partagé ces expériences et obtenu de la rétroaction immédiate des formatrices et des pairs quant à savoir si elles s'y prenaient « correctement » et ce qu'elles devraient faire pour s'améliorer. Elles avaient l'impression, à leur retour à la maison et lors de conversations avec leurs familles et leurs amis au sujet du cours, que l'information avait un effet d'entraînement dans la collectivité, leurs proches se familiarisant également avec certains des éléments qu'elles avaient appris. Cette transmission de l'information a également confirmé que les pairs étaient en train de développer une confiance en elles-mêmes en utilisant leurs nouvelles compétences et connaissances.

L'évaluatrice a indiqué que, selon une preuve anecdotique, il serait avantageux d'encourager les pairs à mettre en pratique, dès que possible, les compétences et les connaissances nouvellement acquises. Son expérience dans la formation d'infirmières intervenant auprès de victimes d'agressions sexuelles lui a montré que la période écoulée entre la formation acquise et l'utilisation des nouvelles connaissances et compétences est cruciale si on veut retenir ce que l'on a appris. On confiera plus volontiers des cas aux infirmières dont la première intervention critique est survenue au cours des quelques semaines suivant leur formation, parce qu'elles semblent avoir beaucoup plus confiance dans leur capacité de faire face à la situation.

La séance de clôture en cercle – pratique courante dans les collectivités autochtones – s'est avérée un élément enrichissant du programme. C'est le moment où chaque personne est invitée à

faire part de ses réflexions sur les activités de la soirée – ce qu'elle a appris, son expérience de la séance. Souvent, les séances dépassaient l'heure prévue (21 heures) parce que les femmes avaient simplement plus de choses à dire que ce que leur permettait le temps alloué, mais elles acceptaient de rester, témoignant ainsi du respect de la pratique traditionnelle voulant que chaque personne ait le temps de donner son opinion.

Lors de la séance d'évaluation, les pairs ont affirmé qu'elles avaient maintenant des outils pratiques qui leur permettraient d'aider d'autres femmes victimes de violence. À leur avis, les diverses techniques d'apprentissage ont été profitables. Parfois, il s'agissait d'un jeu de rôles, le plus réussi ayant été peut-être la simulation d'un procès au pénal. Les personnes ont participé pleinement au processus et ont joué le rôle de victimes de violence, de juge, de procureur de la Couronne et d'avocats de la défense, et de témoins.

Un des thèmes qui est ressorti de l'évaluation avec les pairs et des discussions avec les formatrices était le plaisir qu'elles avaient éprouvé pendant le cours. Comme plusieurs des pairs l'ont signalé, elles ne voulaient jamais partir à la fin de la séance parce qu'elles s'amusaient trop. Compte tenu de la difficulté du sujet, il aurait été facile de mettre l'accent sur les aspects négatifs, mais on a fourni aux participantes l'occasion de tableur sur leurs propres expériences, de faire du remue-méninges, de discuter en petits groupes, d'interagir entre elles, de sorte que le programme a permis de créer des liens solides entre les pairs. Ces liens seront précieux au moment où elles transmettront leurs connaissances dans la collectivité.

3.4 Adaptations culturelles

L'un des buts du programme était d'obtenir la participation des pairs provenant de la collectivité autochtone de Sault Ste. Marie et de la région. Durant tout le programme, plusieurs adaptations ont été apportées en vue d'atteindre cet objectif précis :

- la composition de l'équipe de recherche et du groupe consultatif reflétait le caractère interculturel du programme;
- durant le recrutement, on a fait appel à des contacts personnels pour déployer des efforts supplémentaires afin de s'assurer que 50 % des participantes provenaient de collectivités autochtones;
- l'une des formatrices durant tout le cours était anishnabe – kwe;
- pour les séances de formation, on a utilisé la configuration en cercle comme principal agencement dans la classe;
- les enseignements tirés du cercle d'influences ont été utilisés pour illustrer le cycle de violence et de guérison;
- les enseignements sur l'autonomie incluaient les enseignements traditionnels.

L'un des principaux facteurs pris en compte pour adapter le programme aux pairs autochtones a été l'intégration de Connie Manitowabi à l'équipe de recherche. Sa connaissance des enseignements des Aînés, des enseignements tirés du cercle d'influences et d'autres traditions anishnabes a permis d'ajouter un volet culturel à toutes les discussions et rencontres. Par exemple, lorsqu'on discute de la violence contre les femmes, on peut facilement tomber dans le piège de dénigrer les hommes. Grâce au respect inspiré par les enseignements des Aînés, Connie



a su faire en sorte que la perception du rôle des hommes soit toujours empreinte de bonté de compréhension du fait qu'ils s'étaient écartés du droit chemin. L'apport de Connie a permis d'assurer un équilibre en faisant voir que les hommes ne sont pas tous violents et en faisant ressortir qu'une façon de mettre un terme à la violence consistait à établir un bon équilibre dans la société.

Le caractère interculturel du groupe comme tel était également une des principales raisons du succès de la formation. Compte tenu du grand nombre de femmes autochtones (50 %), les discussions en petits groupes ont également permis de jeter des ponts entre les cultures. Chaque petit groupe comptait plusieurs femmes autochtones, de sorte que personne n'était « seul ». Deux questions provenant directement de l'expérience autochtone ont été discutées : l'historique des pensionnats et les effets que cette expérience a eus sur les collectivités et sur la violence faite aux femmes, ainsi que la façon dont l'alcoolisme pouvait contribuer à accroître l'agressivité chez les hommes et les femmes.

L'évaluatrice a noté un certain nombre de changements qui se sont produits entre l'évaluation initiale à la première séance et l'évaluation finale à la huitième séance de formation. Lors de la première séance, les femmes s'étaient groupées selon leur culture – les femmes autochtones s'étant regroupées d'un côté de la classe. Lors de la séance finale, les femmes étaient dispersées dans la salle, y compris durant les temps libres où elles partageaient la nourriture et confectionnaient leur chapeau pour la remise des certificats. Lorsqu'elles se sont réunies en cercle, le dernier soir, pour discuter d'autonomie, Connie Manitowabi a partagé les produits médicinaux et tenu une cérémonie de purification. À la fin, une des femmes a indiqué que dans sa culture, un des rituels de purification consistait à faire brûler de la sauge. L'évaluatrice a noté que cette information a été reçue avec intérêt et sans aucun inconfort apparent de la part des femmes autochtones.

Dans le cadre de l'évaluation du programme, l'une des femmes a parlé de la façon dont son « voyage » l'avait placée « sur ce sentier » de l'apprentissage lui permettant de prendre contact avec des femmes victimes de violence. Ce langage reflète les enseignements anishnabes, à savoir que la vie est un voyage et que chacun doit trouver son propre sentier de vérité dans ce voyage de la vie.

3.5 Locaux et financement

L'Algoma University College a prêté gracieusement les salles de classe pour la formation. Au départ, on craignait que les participantes soient intimidées par cet environnement universitaire. Il s'est avéré que les locaux fournis ont été propices pour faire naître chez les pairs le sentiment qu'elles obtenaient une formation de grande qualité et qu'elles faisaient partie de la communauté universitaire. Comme c'était une université, c'était aussi un espace anonyme – on pouvait croire que les femmes suivaient n'importe quel cours, pas nécessairement un cours sur la violence faite aux femmes. C'était donc un endroit « sûr » pour les femmes. Deux employées de l'université ont participé à la formation – une étant membre du personnel de la cafétéria, l'autre, un cadre supérieur, ce qui a contribué davantage à l'idée que l'université adoptait et appuyait le projet.

Le financement du programme prévoyait le versement, à chaque participante, d'une petite allocation de 20 \$ par soir pour payer les frais de déplacement et de garderie. Cette allocation a vraiment aidé les participantes car certaines devaient faire une heure de voiture pour se rendre au programme et que plusieurs devaient payer des frais de garderie. L'allocation ne leur était pas versée d'office chaque semaine; elles devaient la demander en datant et signant un reçu préparé à l'avance. Après réflexion, l'équipe de recherche a convenu qu'il aurait été moins gênant de subventionner tout le monde et d'encourager celles qui n'en avaient pas besoin à faire un don à un organisme de charité.

D'autres crédits ont été obtenus du programme *Prevention of Violence Against Women Initiatives* du ministère du Développement du Nord et des Mines pour compléter le financement fourni par le ministère de la Justice du Canada. Ces fonds ont été utilisés pour faire des copies du manuel des participantes et pour payer les salaires des formatrices.



4.0 Viabilité du modèle d'exécution du PVIJ par des pairs

Entre autres objectifs de tout PVIJ, mentionnons un changement dans les connaissances, dans les perceptions et dans les comportements des participantes (Broad, 2002). Les participantes au projet « Entre vous et moi » ont indiqué que leur présence aux séances de formation avait provoqué de tels changements chez elles.

4.1 Élargissement des connaissances

Les pairs ont énuméré un certain nombre de domaines où les connaissances sur les questions de droit de la famille et de droit pénal ont dépassé celles que l'on pourrait s'attendre d'acquérir dans le cadre d'un projet de VIJ portant sur la question de la violence faite aux femmes. Les domaines suivants ont été bien indiqués par les pairs dans leur autoévaluation de l'élargissement des connaissances :

- connaissance des ressources communautaires disponibles : à qui s'adresser;
- connaissance de divers types de programmes de soutien du revenu et d'indemnisation, y compris les prestations d'invalidité, l'assistance sociale, l'assurance-emploi, l'indemnisation des victimes d'actes criminels;
- connaissance et compréhension de la violence faite aux femmes et de la marche à suivre pour quitter un conjoint violent;
- terminologie juridique, processus judiciaires, façon d'obtenir des conseils juridiques et de traiter avec des avocats;
- « obligation de signaler », droit de la famille et droit pénal.

4.2 Changements d'attitudes et de perceptions

Il est souvent difficile de mesurer les changements dans les perceptions et les attitudes; toutefois, dans les séances d'autoévaluation, les pairs ont repéré un certain nombre de domaines où leurs propres perceptions erronées au sujet de certaines questions ont été remises en question par la formation, ou leur autoconfiance pour régler un problème a augmenté. Leurs observations dans la présente section reflètent ces changements :

- « Les femmes se tiennent debout et ensemble, nous serons plus fortes »; « Si nous nous tenons, nous serons plus fortes »; « Les femmes doivent défendre les intérêts des autres femmes »; « Il faut aider les femmes à s'aider elles-mêmes – leur donner plus de pouvoir »; « On se sent plus branchées – sororité »; « Les femmes ont une grande force de caractère »; « Expériences communes »;

- « Je peux m'en tirer »; « Je n'ai pas peur de partir »; « Je me sens plus en confiance avec moi-même »; « J'ai plus de pouvoir et je suis capable de dire ce que je ressens »; « Fiez-vous à vos sentiments – s'ils vous semblent faux, ne les suivez pas »; « Force et calme »; « Plus confiante »; « Capacité à apporter des changements »;
- « Appuyez ce qu'elle dit – ne parlez pas en son nom »; « Il est important de valider les sentiments de la femme – il faut y croire »; « Ne pas la victimiser »; « Vous n'êtes pas seule »;
- Nécessité de s'assurer que la femme battue se trouve dans un lieu sûr;
- « Je croyais que la violence familiale n'était que physique »; « La violence a de nombreuses facettes – j'ai appris que cela peut arriver à n'importe qui »;
- « J'ai appris que je ne peux pas sauver tout le monde »;
- « Ne pas juger »; « Faire preuve de plus d'ouverture »; « Être consciente des mots, des expressions et de leur sens véritable »; « Plus ouverte, plus empathique ».

4.3 Changements de comportement

Les pairs avaient déjà commencé à signaler qu'elles utilisaient l'information et qu'elles la transmettaient à leurs amis et à leur famille. Lorsqu'elles ont été invitées à dire si à leur avis, leur comportement avait changé, et si oui, comment, les participantes ont dit ceci :

- « Je n'ai plus peur de dire ce que je pense »; « Je n'hésite pas à offrir de l'information »; « Je fais circuler l'information »;
- « Je garde les yeux ouverts – je surveille les signes de violence »;
- « Faut pas seulement écouter, mais entendre »; « Capacité d'écoute »; « Capable d'écouter plus attentivement »; « Observe les comportements des femmes plus attentivement »;
- « Je me bats davantage »; « Je parle au nom des femmes qui vivent de l'aide sociale »; « Je défends leurs intérêts ».

4.4 Nécessité d'une formation supplémentaire

La question de la durée de la formation a également été discutée, certaines des pairs disant craindre que huit semaines, ce n'était pas suffisant, et qu'elles croyaient qu'elles avaient encore tellement plus à apprendre. On espère que le réseau de soutien que les pairs ont formé et à l'égard duquel elles se sont engagées pour un minimum de six mois leur permettra d'enrichir leurs connaissances.

Non seulement les pairs, mais les membres du groupe consultatif et d'autres personnes intéressées dans la collectivité⁷ ont fortement exprimé le désir d'avoir d'autres séances de formation. On a suggéré d'autres possibilités de financement comme une autre subvention du ministère du Développement du Nord et des Mines ou du Conseil tribal de North Shore. Des

⁷ Plusieurs femmes qui n'ont pu participer au projet en raison d'autres obligations ont souvent posé des questions sur l'avancement de la formation et demandé s'il y aurait d'autres formations plus tard.



pairs ont également suggéré qu'il pourrait y avoir des séances de formation des formatrices pour le personnel d'organismes de services afin que le programme puisse être donné en permanence, et certaines apprécieraient suivre un tel cours et elles-mêmes devenir des formatrices.

Autres suggestions : la séance de formation pourrait être offerte dans le cadre d'un atelier lors d'un week-end de trois jours; il pourrait y avoir de la formation pour les hommes de sorte qu'ils puissent aussi devenir des pairs; on pourrait axer davantage la formation sur la confiance en soi.



5.0 Conclusions

La portée de la présente recherche ne permet pas un suivi constant, bien qu'une étude longitudinale pouvant contenir des renseignements plus détaillés serait un atout pour entreprendre une évaluation complète du modèle du PVIJ par les pairs. Une telle étude pourrait examiner le nombre de femmes influencées et aidées; la participation continue des pairs au groupe de soutien mensuel et à la formation continue, et l'impact global du programme sur les collectivités d'où proviennent les pairs.

Cependant, il existe de fortes indications que le modèle de PVIJ par les pairs est un outil précieux :

- les pairs ont été en mesure de constater un enrichissement important de leurs connaissances des enjeux sociaux et juridiques inhérents à la violence faite aux femmes;
- d'après leur autoévaluation, leurs perceptions et leurs attitudes à l'égard des femmes violentées avaient changé et elles en avaient une opinion plus exacte et plus empathique;
- les pairs ont également indiqué des changements de comportement : elles-mêmes sentaient avoir plus de pouvoir pour défendre les intérêts des femmes victimes de violence et croyaient que leur travail prendrait racine dans le modèle d'autonomisation;
- les pairs transmettaient déjà leurs nouvelles informations et perceptions aux réseaux de leur collectivité;
- la demande de formation supplémentaire, provenant et des pairs et des membres de la collectivité, indique la valeur qu'accordent les autres à ce type de modèle de prestation.

5.1 Cadre d'évaluation et outil de recrutement

Le projet « Entre vous et moi » favorise l'utilisation d'un cadre d'évaluation pour l'exécution du PVIJ. Le cadre utilisé pour le présent projet a orienté l'élaboration des documents et la prestation du programme, et a contribué à ce que la formation soit sensible à la culture et qu'elle autonomise les participantes. En utilisant le cadre pour s'interroger tout au long du processus, l'équipe de recherche s'est assurée que le projet était assorti d'objectifs et de processus clairs qui se traduisaient par une formation de qualité.

Le processus de recrutement s'est avéré l'élément difficile du projet; plusieurs recommandations sont issues du processus :

- une conférence de presse est un excellent moyen de sensibiliser la collectivité et d'informer les pairs quant à la possibilité de participer au projet;
- il est essentiel de faire appel aux réseaux communautaires d'organismes sociaux, aux intermédiaires juridiques et à des contacts personnels pour recruter des participantes au sein des communautés minoritaires et assurer la diversité chez les participantes;

- il serait utile de tenir une « séance d'information » pour tous les membres de la collectivité intéressés par le projet afin d'aider les personnes rebutées par une inscription formelle à s'inscrire au PVIJ;
- l'entrevue avec les participantes potentielles constitue un volet crucial du recrutement pour s'assurer qu'elles sont prêtes à recevoir la formation.

5.2 Documents et exécution du programme

L'utilisation de documents déjà créés par d'autres organisations comme METRAC, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes et le CLEO était garante de leur mise à jour et de leur pertinence, et a également permis de mettre les femmes en contact avec les fournisseurs de ces PVIJ. En ce qui concerne le modèle de prestation par les pairs, il est essentiel de recourir à des concepteurs de documents de PVIJ, déjà disponibles, étant donné que les pairs elles-mêmes ne possèdent pas les compétences ou l'expertise nécessaires pour concevoir leurs propres documents. En fournissant aux pairs les connaissances nécessaires pour accéder à de l'information et à des conseils juridiques exacts, le projet « Entre vous et moi » a permis de rassurer les pairs qu'elles n'ont pas besoin de connaître tous les détails, mais bien plutôt d'acquiescer la confiance nécessaire qu'elles peuvent obtenir ces renseignements et conseils au besoin.

La leçon essentielle tirée du projet « Entre vous et moi » est que la validité du modèle de prestation par les pairs repose sur la production de documents exacts et utiles propres au PVIJ, rédigés en termes simples, ainsi que sur l'assurance que les pairs puissent comprendre et utiliser les documents. À la dernière autoévaluation, nombre de pairs ont décrit le guide de ressources comme un outil utile qu'elles vont utiliser pour dispenser l'information.

La formation des pairs était axée sur un modèle d'autonomisation qui respecte les lignes directrices du cadre d'évaluation. La prestation interactive et axée sur l'expérience a permis d'accroître la confiance entre les pairs et les a encouragées à résoudre des problèmes et à jouer des rôles. Les discussions en petits groupes ont créé une atmosphère interculturelle où les pairs se sentaient respectées et valorisées, deux éléments clés de l'autonomisation.

5.3 Quelques réflexions en terminant

Le groupe consultatif, qui a utilisé l'approche du travail d'équipe pour la recherche, a joué un rôle important – plusieurs têtes valent mieux qu'une! Grâce à l'expertise jumelée d'environ huit femmes travaillant dans les domaines de la violence familiale, de la défense des droits, de l'éducation et de la recherche, de nombreux écueils ont été évités et plusieurs améliorations ont été apportées. Cette approche a également sensibilisé davantage la collectivité et facilité le recrutement des pairs.

De nombreuses demandes ont été faites à l'équipe de recherche du projet « Entre vous et moi » de donner une formation additionnelle, tant aux pairs qu'aux prestataires de services. Il est fort probable que le programme de cours mis au point pour ce projet sera utilisé à nouveau pour offrir



cette formation, étant donné le succès de ce projet. Maintenant que le modèle a été mis au point, la formation des pairs peut être donnée de façon très rentable en suivant le cadre élaboré à cet effet.

Enfin, la nouvelle confiance qu'ont acquise les pairs en transmettant leur savoir vient étayer la recherche qui indique que parfois, le seul fait de savoir que de l'aide est offerte est suffisant pour qu'une femme violentée décide de quitter une relation de violence (Hill, 2003). Le projet « Entre vous et moi » a manifestement contribué à diffuser cette information à une plus grande échelle.



Bibliographie

Broad, G. (2002). *Know More: Assessing the impact of public legal education and information (PLEI) on individuals and the community*, Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada.

Community Legal Education Ontario (CLEO). Adresse Internet <http://www.cleo.on.ca>.

Community Resource Centre of Goulbourn, Kanata and West Carleton (1995).

Fletcher, J.K. (1996). *Relational Theory in the Workplace*. The Stone Centre Papers N° 77. The Wellesley Centre for Women Publications. Accessible en ligne à l'adresse www.wellesley.edu/wcw/stone/stonewo.html

Greenwood, D.J. and Levin, M. (1998). *Introduction to Action Research*. London, Sage.

Hall, B. (1993). « Introduction ». In P. Park et al., eds., *Voices of Change*. Toronto, OISE.

Hill, J. (2003). *Réactions des victimes aux traumatismes, et incidence sur les interventions : examen et synthèse de la littérature*. RR03-VIC-2f. Ottawa, ministère de la Justice du Canada.

Maguire, P. (1987). *Doing Participatory Research: a feminist approach*. Amherst, University of Massachusetts.

McDonald, S. (2000). *The Right to Know: Women, Ethnicity, Violence and Learning about the Law*. PhD Thesis, Ontario Institute for Studies in Education of the University of Toronto [unpublished].

Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children (METRAC). Accessible en ligne à l'adresse <http://www.metrac.org>

Moliner, M. (1997). *Public legal education and information review: Tools for moving forward*. Direction générale des programmes, ministère de la Justice du Canada.

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOCVF). Accessible en ligne à l'adresse <http://www.owjn.org>.

Reinharz, S. (1992). *Feminist methods in social research*. Oxford, Oxford University Press.

Ristock, J.L., and Pennell, J. (1996). *Community Research as Empowerment: feminist links, postmodern interruptions*. Toronto, Oxford University Press.

Stanley, L. (ed.) (1990). *Feminist Praxis: research, theory and epistemology in feminist sociology*. London, Routledge.

United Way (1998), « Freedom from Violence- Helping Abused Women and Their Children, A Preview of Services for Abused Women and Their Children in Toronto », United Way of Greater Toronto.



Annexe « A » : Cadre d'évaluation de l'impact du programme de vulgarisation et d'information juridiques (PVIJ) sur les particuliers et la collectivité

Buts de l'initiative

1. *Quel est le but ou quels sont les buts de cette initiative (PVIJ)?*
 - a) *élargissement des connaissances*
 - b) *changement(s) de perceptions*
 - c) *changement(s) d'attitudes*

Pertinence pédagogique

2. *Le PVIJ tient-il compte du niveau d'alphabétisation et de la langue dans laquelle la clientèle cible préfère communiquer?*
3. *Les termes juridiques sont-ils expliqués de façon à être compris par la clientèle cible?*
4. *Les documents ont-ils été examinés pour en assurer l'exactitude sur le plan juridique?*
5. *L'initiative permet-elle d'éliminer des conceptions erronées souvent véhiculées au sujet du problème?*
6.
 - a) *Les documents sont-ils adaptés aux divers stades de développement de la clientèle cible?*
 - b) *Les matières enseignées font-elles appel au niveau de compréhension et aux convictions de la clientèle cible au sujet du problème?*
7. *Utilise-t-on diverses méthodes pédagogiques?*
8. *A-t-on prévu des documents ou des séances de suivi ou d'information à l'intention des intéressés?*
9. *Le programme est-il donné dans un « endroit sûr » comme un centre communautaire, ou dans un endroit bien connu de la clientèle cible et où elle se sent à l'aise?*
10.
 - a) *Le programme est-il donné par une formatrice que connaît déjà la clientèle cible et avec laquelle elle a établi une relation de confiance?*
 - b) *La conduite de la formatrice peut-elle servir de modèle pour susciter les changements de comportements souhaités par les auteurs du programme?*

Pertinence pour la collectivité

11. *Qui a contribué à établir les besoins et à fixer les objectifs (p. ex., clientèle cible, intermédiaires, dirigeants communautaires, responsables du PVIJ)?*
12. *Comment les buts ont-ils été déterminés?*
13. *Y a-t-il eu collaboration avec d'autres, ou avec des intermédiaires qui sont liés à la clientèle cible pour la production, la distribution ou l'application du programme, les documents ou l'initiative?*
14. *Les dirigeants communautaires ont-ils été mis dans le coup?*

15. *L'agent responsable du PVIJ s'est-il demandé où l'information serait la plus facile à obtenir pour la clientèle cible?*

Atteinte des objectifs à l'égard de la clientèle cible

12. *Quelle est la clientèle cible et combien de personnes veut-on joindre?*

13. *Qu'a retiré la clientèle cible du programme?*

14. *Les apprenantes ont-elles été invitées à donner de la rétroaction sur d'autres éléments du PVIJ qu'on devrait aborder?*

15. *Des efforts ont-ils été déployés pour joindre d'autres fournisseurs de services?*

16. *Le programme aide-t-il à développer les compétences, à accroître la confiance, à créer des leaders au sein de la clientèle cible?*

17. *Le programme motive-t-il les apprenantes à participer à d'autres activités communautaires?*

18. *Les intermédiaires entreprennent-ils des PVIJ nouveaux ou autres?*

19. *Les apprenantes entreprennent-elles d'autres PVIJ ou de nouveaux PVIJ?*



Annexe « B » : Entre vous et moi

Outil de sélection des pairs

Introduction

Le projet « Entre vous et moi » vise à fournir le soutien de pairs, dans le cadre du programme de vulgarisation et d'information juridiques (PVIJ), aux victimes de violence familiale, et à évaluer la validité de ce soutien en tant que modèle à utiliser pour l'exécution du programme. Dans le cadre de ce projet, une formation sera donnée à des pairs venant de deux collectivités : la collectivité autochtone de Sault Ste. Marie et de la région avoisinante et la collectivité de Sault Ste. Marie. Les pairs recevront des documents de référence et suivront un cours d'orientation sur certains des problèmes les plus courants éprouvés par les victimes de violence familiale. Ces femmes (les pairs) transmettront ensuite cette information au sein de leur propre réseau de famille, de collègues et de collectivités à l'aide des ressources mises au point et existant dans leur région.

Pour s'assurer que les pairs sélectionnées pour la formation sont capables de donner le programme de façon efficace, l'équipe de recherche a examiné d'autres programmes menés par des pairs et consulté le groupe consultatif pour le projet afin d'élaborer un outil de sélection fondé sur les critères suivants.

Critères de sélection des pairs

Après examen de la documentation et réception des suggestions du groupe consultatif, les critères suivants ont été établis pour faciliter la sélection et le recrutement des pairs :

- La candidate doit se montrer désireuse d'apprendre et faire preuve d'empathie à l'égard des problèmes auxquels font face les femmes qui vivent la violence familiale.
- La candidate doit faire la preuve qu'elle désire travailler dans les paramètres du modèle féministe d'autonomisation (c.-à-d. accroître la capacité des femmes de contrôler leur vie).
- La candidate doit faire la preuve qu'elle est prête à respecter la diversité des femmes et qu'elle est sensible à cette question.
- La candidate doit faire la preuve qu'elle possède un vaste réseau de contacts personnels, c.-à-d. qu'elle est une personne sociable.
- La candidate doit faire la preuve qu'elle comprend ce que signifie la confidentialité.
- La candidate doit faire preuve d'une disponibilité raisonnable (tant pour donner de son temps que pour être accessible aux gens).
- La candidate doit faire la preuve de l'utilisation de son propre plan de travail concernant sa capacité d'autonomie et son niveau de sensibilisation à cet égard.

Processus de recrutement

Au départ, il avait été proposé que le recrutement soit fait par des organisations de la collectivité déjà connues de l'équipe de recherche. Une annonce a été conçue pour publiciser le programme et on a demandé aux organisations de l'afficher dans les endroits passants. On a aussi demandé aux membres du groupe consultatif de distribuer l'affiche dans leurs organisations et réseaux et à faire connaître le programme.

L'équipe de recherche était consciente que si le processus de recrutement était trop rigoureux, cela pourrait décourager des pairs dont la contribution serait utile, mais voulait également s'assurer que la rigueur appropriée soit appliquée pour limiter le nombre de recrues à celles qui seraient les plus susceptibles de faire connaître le PVIJ sur une grande échelle au sein de la collectivité. Pour assurer la diversité dans les réseaux auxquels les pairs avaient accès, il a été conclu qu'il serait utile d'établir un processus de demande.

Les pairs potentielles doivent respecter les conditions suivantes dans leur demande :

1. Remettre une lettre de présentation ou un curriculum qui décrit leur intérêt pour le projet « Entre vous et moi », ainsi que leurs réseaux dans la collectivité (p. ex., conseil scolaire des parents, groupe confessionnel, groupe de loisirs, etc.).
2. Fournir une référence professionnelle, un nom et un numéro de téléphone (p. ex., employeur (actuel ou ancien), surveillant de bénévoles, enseignant, membre du clergé, etc.).
3. Fournir deux références personnelles, leur nom et leur numéro de téléphone (p. ex., famille ou amis).
4. Manifester le désir d'obtenir le C.P.I.C. (le C.P.I.C. est offert aux bénévoles gratuitement et l'équipe du projet aidera les bénévoles à l'obtenir, une fois qu'elles auront été sélectionnées).

*** On pourrait songer à sélectionner un certain nombre d'immigrantes qui, grâce à leurs réseaux, constitueraient des candidates souhaitables, même si elles sont incapables de présenter un curriculum vitae et des références. Il est reconnu que la compétence linguistique et l'absence d'expérience de travail risquent de constituer des obstacles empêchant les femmes immigrantes de respecter les critères de sélection. En pareilles situations, une entrevue permettant d'obtenir les renseignements susmentionnés serait plus appropriée.*

Entrevue et contrat

Une fois la demande déposée, on procédera à la vérification des références et les pairs potentielles seront contactées et invitées à se présenter à une entrevue. Pour assurer l'uniformité, une série de questions d'entrevue a été mise au point en se basant sur les critères de sélection.



À la fin des entrevues, l'équipe de recherche sélectionne les candidates pour la formation qui :

- a) la convainquent qu'elles satisfont aux critères;
- b) sont représentatives de la diversité de Sault Ste. Marie et de la région;
- c) proviennent, à hauteur d'au moins 50 %, de la collectivité autochtone.

Conclusion

Le processus et l'outil de sélection comportent donc les composantes suivantes :

- renvois par le biais d'organisations qui offrent déjà les services dans cette région;
- demande présentée à l'aide d'une lettre de présentation ou d'un curriculum vitae, incluant des références;
- C.P.I.C;
- processus d'entrevue;
- signature du contrat.

Tout au long de ce processus en cinq étapes, il est entendu que les pairs sélectionnées respectent les critères de sélection établis par l'équipe de recherche et le groupe consultatif.

Questions d'entrevue

1. L'interviewer présente et décrit le projet « Entre vous et moi ».

L'interviewer fait part des attentes à l'égard des participantes et leur remet un exemplaire du « contrat » (voir ci-dessous). L'interviewer doit aborder en particulier les questions de confidentialité et du temps que l'on s'engage à donner.

2. Avez-vous des questions ou des préoccupations concernant votre capacité de respecter les modalités du « contrat »? (But : Déterminer si la participante est prête à s'engager suffisamment à l'égard du projet.)
3. Comment avez-vous entendu parler de ce projet? (But : Déterminer les liens qu'a la participante dans la collectivité.)
4. Si vous recevez cette formation, comment transmettez-vous vos nouvelles connaissances à d'autres femmes? (But : Déterminer les divers réseaux auxquels la participante peut avoir accès.)
5. Décrivez-vous en tant que personne capable d'écouter et de parler. (But : Établir la capacité de préserver la confidentialité et de discerner la présence de violence.)
6. Nommez et décrivez deux types différents de violence. (But : Déterminer le niveau de connaissance de la participante à l'égard de la violence faite aux femmes.)

7. Décrivez une situation où vous avez été confrontée par quelqu'un qui avait des opinions ou des valeurs différentes des vôtres. Qu'avez-vous retiré de cette expérience? (But : Déterminer la capacité de la participante de respecter la diversité.)
8. Scénario : Une amie vous a déclaré qu'elle a quitté son partenaire et qu'il est accusé de voies de fait à son endroit. Elle remet sa décision en question et se demande si elle a bien fait d'appeler la police.

Comment réagiriez-vous à cette situation? (But : Déterminer la capacité de la participante de repérer certains enjeux clés en ce qui concerne la violence faite aux femmes.)
9. Énumérez certaines choses que vous faites pour assurer votre autonomie. (But : Déterminer la capacité de la participante d'établir un équilibre entre ses propres besoins et ceux des pairs.)

Attentes à l'égard des participantes (contrat)

- Assister à huit séances de formation et d'information de trois heures, soit une séance par semaine pendant huit semaines.
- Assister à une séance additionnelle de suivi de deux heures environ trois semaines après la fin des huit séances de formation et d'information.
- Respecter la confidentialité des pairs.*
- Respecter les points de vue d'égalité et de diversité.
- Reconnaître que la sécurité des pairs et la sienne est une préoccupation majeure et ne prendre aucun risque inutile.
- Les responsables du PVIJ par les pairs se réserveront une portion raisonnable de « temps libre » pour eux-mêmes.
- Continuer de se rencontrer et de s'aider mutuellement pendant au moins six mois après les séances de formation et d'information.

** Par confidentialité, on entend que l'information reçue ou notée au sujet d'un membre de la collectivité, d'une cliente ou d'un groupe de clientes ou de la collectivité sera gardée en toute confidentialité et qu'elle ne sera divulguée que lorsque la bénévole sera autorisée par écrit à le faire ou légalement obligée de le faire.*

- Adapté du Code de déontologie du travail social

Daté à Sault Ste. Marie ce _____^e jour de _____ 2003.

Signé : _____

Témoin : _____



Annexe « C » Entre vous et moi

Programme de vulgarisation et d'information juridiques (PVIJ) Guide de formation de pairs de femmes victimes de violence

Aperçu des cours

Le présent guide doit être utilisé avec la brochure d'accompagnement « Entre vous et moi : Guide du PVIJ pour les pairs de femmes victimes de violence ». Il doit être utilisé pour la prestation du programme à des pairs de femmes victimes de violence dans la région de Sault Ste. Marie. Compte tenu de la composition démographique de la collectivité, le programme met l'accent sur les besoins des femmes autochtones et non autochtones. Des ajustements seront nécessaires pour répondre aux besoins des grands centres urbains comptant une plus grande population d'immigrants. Le guide doit être utilisé avec le manuel d'accompagnement « Entre vous et moi : Guide du PVIJ pour les pairs de femmes victimes de violence ».

Par Gayle Broad
Gisèle Beausoleil
Connie Manitowabi

Décembre 2003

Index

Section I : Comment utiliser le guide	41
Aperçu du projet	41
Pourquoi l'apprentissage par les pairs?.....	42
Format général du programme.....	42
Section II : Aperçu des cours	45
1. Séance n° I : Introduction.....	45
2. Séance n° II : Violence faite aux femmes.....	46
3. Séance n° III : Quoi faire pour être un pair dans le cadre du PVIJ.....	47
4. Séance n° IV : Sortir de la relation.....	48
5. Séance n° V : Comprendre le système juridique	49
6. Séance n° VI : Aperçu des questions touchant le droit de la famille	50
7. Séance n° VII : Aperçu des questions touchant le droit pénal	51
8. Séance n° VIII : Autonomie et réseaux de soutien	53

Prière de consulter la brochure d'accompagnement « Entre vous et moi : Guide du PVIJ pour les pairs de femmes victimes de violence » pour obtenir copie des documents cités en référence.



Section I : Comment utiliser le guide

Le présent guide doit être utilisé avec la brochure d'accompagnement « Entre vous et moi : Guide du PVIJ pour les pairs de femmes victimes de violence ». Il doit être utilisé pour la prestation du programme à des pairs de femmes victimes de violence dans la région de Sault Ste. Marie. Compte tenu de la composition démographique de la collectivité, le programme met l'accent sur les besoins des femmes autochtones et non autochtones. Des ajustements seront nécessaires pour répondre aux besoins des grands centres urbains comptant une plus grande population d'immigrants.

Aperçu du projet

Les besoins en matière d'éducation et d'information juridiques des femmes victimes de violence familiale sont immenses et bien documentés. Ces femmes font l'objet d'actes de violence « dans l'environnement privé et sans soutien » (United Way, 1998) de leur foyer. Ainsi donc, il est très difficile de leur donner l'information juridique dont elles ont si désespérément besoin. Les maisons de transition, parmi les premières à repérer le risque élevé de blessures physiques avec lequel sont aux prises les victimes de violence familiale, ont recours à plusieurs méthodes ingénieuses pour joindre les femmes en toute sécurité notamment en inscrivant des numéros d'urgence sur les distributeurs de tampons hygiéniques.

Certaines femmes, comme les nouvelles arrivantes au Canada, les femmes handicapées ou celles qui vivent dans des collectivités rurales ou nordiques où il y a peu de services sont particulièrement vulnérables. La nature de la violence familiale, où l'auteur isole à dessein la victime, fait en sorte qu'il existe des obstacles particuliers qui empêchent d'accéder à un PVIJ, difficulté qui est accrue lorsque la victime vit dans une petite collectivité comme une Première nation ou qui, étant donné son jeune âge, est moins au courant des services offerts.

Les femmes veulent, et elles ont souvent besoin de le faire, se renseigner au sujet de diverses questions juridiques, plus particulièrement des questions touchant le droit de la famille (comme les questions concernant la garde et la pension alimentaire), le droit pénal pour ce qui est du harcèlement criminel, du harcèlement et de l'agression et, pour les nouvelles Canadiennes, le droit de l'immigration. Une étude récente a également indiqué que pour certaines femmes, la connaissance de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (et les changements qu'il est proposé d'y apporter) constitue également une priorité importante ((McDonald, 2000).

Pour répondre à ce besoin, les services juridiques et d'aide aux victimes ont conçu une vaste gamme de documents sur le PVIJ (voir CLEO, par exemple). Ces documents ont été traduits en plusieurs langues et plusieurs stratégies ont été employées pour les faire connaître, comme la publicité, les brochures, l'Internet.

Cependant, il arrive souvent que la victime soit incapable d'obtenir ou d'utiliser l'information. Cela peut s'expliquer en partie par la difficulté que posent les « environnements privés et sans

soutien » dans lesquels la violence se produit, ou par le traumatisme qui en découle. Il existe très peu de recherches sur l'apprentissage de la loi pour celles qui ont connu la violence ou les traumatismes, mais certaines études de cas indiquent que le traumatisme peut en fait gêner considérablement la capacité de la victime de retenir l'information essentielle (Broad, 2002, McDonald, 2000).

La recherche effectuée révèle que les femmes veulent apprendre et apprennent effectivement l'une de l'autre, de bouche à oreille, et compte tenu du caractère isolationniste de la violence familiale, cela est peut-être la meilleure façon de joindre ces femmes. Cependant, la recherche montre que cette façon de se renseigner sur la loi fait souvent en sorte que l'information est inexacte, incomplète ou désuète.

Pourquoi l'apprentissage par les pairs

L'apprentissage par les pairs fonctionne parce que :

- La confiance s'établit facilement – à cause de situations semblables, parce que les femmes partagent des caractéristiques communes (langue, sexe, antécédents), parce qu'elles ne sont pas des représentantes de l'autorité.
- Il y a empathie immédiate pour la situation (les pairs peuvent avoir vécu la violence familiale elles-mêmes ou connaître quelqu'un en pareille situation).
- Le pair a appris par l'expérience.
- Le pair est immédiatement accessible (dans le parc, chez le coiffeur, au moment d'aller chercher les enfants à l'école).

Si elles reçoivent une information et un soutien appropriés :

- L'information fournie est exacte, complète et à jour.
- L'information est fournie dans la langue de choix des interlocuteurs.
- L'information fournie est opportune.
- L'information est donnée sans que cela ne coûte trop cher.

Format général du programme

La formation pour les pairs a été divisée en huit séances, d'environ trois heures chacune. Pour chaque séance, le format est conçu pour fournir aux pairs un environnement sûr et confortable où elles se sentiront libres de poser des questions et de se sensibiliser à leur propre apprentissage et à leurs changements de perceptions. À l'exception du premier cours d'introduction, on suivra chaque semaine, le format suivant :

1. Mot de bienvenue et remerciement – 2 minutes.
2. Faire le point – 15 minutes (voir ce qui s'est produit au cours de la semaine, où les gens en sont, etc.).
3. Déraciner un préjugé (exercice au cours duquel on aborde certains des malentendus et des préjugés les plus courants au sujet de la violence faite aux femmes et des enjeux juridiques).
4. Présentation d'information – 40 minutes (incluant une période de questions et réponses).
5. Pause – 15 minutes.



-
6. Exercice d'apprentissage interactif – 60 minutes (on alternera entre les discussions en petits groupes, les jeux de rôles, les entrevues de pratique, etc., pour donner la chance aux pairs d'utiliser leurs compétences « pratiques »).
 7. Partage et compassion – 30 minutes (occasion pour les pairs d'examiner ce qu'elles ont appris ou expérimenté durant le cours).
 8. Clôture – 3 minutes.



Section II : Aperçu des cours

Séance n° I : Introduction

Objectifs de la séance :

1. *Développer la camaraderie et la sécurité dans la classe (système de compagnonnage, format des cours).*
2. *S'assurer que les pairs autochtones se sentent à l'aise et les bienvenues (animatrice autochtone et introduction).*
3. *Préciser le contexte du projet.*
4. *Permettre aux pairs d'avoir ce sentiment d'autonomisation concernant leur contribution au cours (valorisation de leur contribution).*

ACTIVITÉ	PRÉSENTATRICE/ANIMATRICE
Mot de bienvenue	Connie, Gisèle, Gayle
Présentations – Parlez-nous de trois réseaux auxquels vous appartenez	Gayle
Contexte du projet « Entre vous et moi » (section I des documents du guide)	Gayle
Importance de la participation des pairs	Gayle et Connie
Établissement d'un système de « compagnonnage »*	Connie et Gisèle
Orientation au sujet du guide à l'intention des pairs	Gisèle
Pause et orientation dans l'Algoma University College	Gisèle et Gayle
Groupe de discussion – Déterminer les besoins d'apprentissage des pairs**	Anna Hagerty (évaluatrice) et Gayle
Cercle de clôture	Gisèle et Connie

* Le « système de compagnonnage » est une suggestion du groupe consultatif qui le voyait comme un moyen de permettre aux pairs de rester en contact entre les séances hebdomadaires. Les compagnes doivent se parler au moins une fois entre les cours et faire un compte rendu mutuel après les cours.

** L'évaluatrice cherchera des moyens de voir en quoi le niveau de connaissances des pairs a changé par suite de leur présence et de leur participation au projet « Entre vous et moi ». L'évaluatrice cherchera à déterminer s'il y a eu amélioration en ce qui concerne les attitudes, les perceptions et les connaissances.

Nota : Le programme de cours peut changer quelque peu selon l'information recueillie par le groupe de discussion mené au cours de la première séance. Les données recueillies seront examinées par le groupe consultatif du projet pour déterminer les rajustements à apporter, si nécessaire, aux séances subséquentes.

Séance n° II : Violence faite aux femmes

Objectifs de la séance

1. Permettre aux pairs de définir plusieurs types différents de violence faite aux femmes.
2. Permettre aux pairs de repérer les actes de violence sur un spectre de la violence.
3. Permettre aux pairs de déterminer la violence structurelle faite aux femmes dans la société.
4. Permettre aux pairs de repérer la violence dans leur propre vie.
5. Faire en sorte que la perception du féminisme qu'ont les pairs soit axée sur la recherche d'égalité.

ACTIVITÉ	PRÉSENTATRICE/ANIMATRICE
Mot de bienvenue et remerciement	Connie
Faire le point	Connie
« Mythes ou réalités »	Gisèle
Présentation – Signes précurseurs de violence, de pouvoir et de contrôle, cercle d'égalité	Gisèle
Pause – 15 minutes	
Discussion en petits groupes – Cette information change-t-elle ma perception de la violence faite aux femmes? Comment?	Connie et Gisèle
Partage/compassion – Où est-ce que je me situe dans le cercle de l'oppression? Quel genre de féministe suis-je?	Gisèle et Connie
Cercle de clôture	Connie

Documents de référence

1. « Fact or Myth » – Interval House of Hamilton-Wentworth
2. « Dispelling the Myths » – Women In Crisis (Algoma)
3. Power and Control and Equality wheels
4. « The Cycle of Violence » – Women's Outreach, Sault Ste. Marie
5. « Definitions of Abuse » – Women In Crisis (Algoma)
6. « Stalkers and Stalking » – <http://www.antistalking.com/aboutstalkers.htm>
7. « Are you in an abusive situation? » Women In Crisis (Algoma)
8. « Why Do Women Remain in Abusive Relationships » – Women's Program Centre for Spanish-speaking peoples, mai 1994
9. « Mode de vie des femmes canadiennes » – Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990. *La femme et la pauvreté dix ans plus tard : rapport du Conseil national du bien-être social*. Ottawa : Été 1990
10. « Wife Assault/Assault of Female Partners » – Women In Crisis (Algoma)
11. « La violence familiale au Canada : Des faits » <http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/familyviolence/html/1facts.html>
12. « Words that count women in » – Ontario Women's Directorate
13. « Definitions of Feminism » – Nancy Hartsock
« Various Types of Feminism » – Source inconnue
14. « The Women's Movement: A Brief His(her)story » – Source inconnue
15. « People call me a Feminist... » Rebecca West
16. « Feminism » – Source inconnue



Séance n° III : Quoi faire pour être un pair dans le cadre du PVIJ

Objectifs de la séance

1. Permettre aux pairs de repérer au moins un préjugé personnel.
2. Permettre aux pairs de repérer au moins cinq symptômes de traumatisme.
3. Permettre aux pairs de décrire le cercle d'influences en matière de violence.
4. Permettre aux pairs de repérer au moins deux obligations sur le plan éthique.

ACTIVITÉ	PRÉSENTATRICE/ANIMATRICE
Mot et bienvenue et remerciement	Connie
Faire le point	Connie
Déraciner un préjugé (dissiper les mythes) – Mots qui font mal (racisme, homophobie, etc.)	Connie e Gisèle
Présentation – Impact des traumatismes et du cercle d'influences	Connie e Gayle
Pause	
Éthique, obligation de signaler, confidentialité, capacité d'écoute et d'entrevue	Gisèle et Connie
Partage – Ressources communautaires	Connie
Clôture	Connie

Documents de référence

1. « Communicate Straight » – Source inconnue
2. « Getting Comfortable Saying No » – Tiré de « The Right to Innocence » par B. Engel
3. Defining Oppression – Source inconnue
4. Domination, Oppression, Privilege – Source inconnue
5. « Operating from a lesbian positive perspective: some do's and don'ts » – London Battered Women's Advocacy Centre
6. Cercles d'influences
7. « Réaction des victimes au traumatisme, et incidence sur les interventions : Examen et synthèse de la littérature », James K. Hill, Résumé, Ottawa, ministère de la Justice, RR03-VIC-2^e
8. « Empowerment of Women » – Source inconnue
9. « Signs of Unhealthy Boundaries » – John Bradshaw

Séance n° IV : Sortir de la relation

Objectifs de la séance

1. Permettre aux pairs de repérer au moins trois raisons pour lesquelles les femmes tolèrent une relation de violence.
2. Permettre aux pairs de décrire au moins deux types de soutien du revenu offert aux femmes qui quittent une relation de violence.
3. Permettre aux pairs d'identifier au moins trois organismes communautaires qu'elles peuvent contacter pour obtenir de l'aide et aider les femmes à quitter une relation de violence.

ACTIVITÉ	PRÉSENTATRICE/ANIMATRICE
Mot de bienvenue et remerciement	Connie
Faire le point	Connie
Déraciner un préjugé – « Fardeaux pour la société »	Gisèle
Présentation – Conserver un revenu après son départ	Beth Walden, Clinique juridique communautaire d'Algoma (ou Gayle)
Pause	
Exercice de résolution de problèmes – « Trouver du soutien »	Gisèle et Connie
Partage/compassion – Demeurer en sécurité	Connie et Gisèle
Clôture	Connie

Documents de référence

1. « Need welfare? How to apply for Ontario Works benefits » – CLEO
2. « Applying for benefits by phone » – CLEO
3. « Community Start-up Benefit » – CLEO
4. « Criminal Injuries Compensation Board – Have you been a victim of a crime of violence? » – Ministère du Procureur général de l'Ontario
5. « Housing Programme » – Société John Howard
6. « Instructions » (for making a safety plan) – from *Getting Out: An Escape manual for Abused Women*, Kathy L. Cavanagh. 1996, Huntington House Publisher
7. « How to get the most effective police response » – Source inconnue
8. « Things to Have in Your Vehicle » – PPO
9. « Security Recommendations – Residential, Personal, Vehicle, Office » – Source inconnue
10. « Safety Plans » – Source inconnue
11. Liste des refuges dans le district d'Algoma
12. Liste des services policiers dans le district d'Algoma
13. Liste des services médicaux dans le district d'Algoma
14. Autres services et ressources



Séance n° V : Comprendre le système juridique

Objectifs de la séance

1. Permettre aux pairs d'utiliser le glossaire de termes juridiques qui leur a été remis.
2. Permettre aux pairs de trouver au moins trois façons différentes d'obtenir un conseil juridique.
3. Permettre aux pairs de faire la différence entre « défendre les intérêts des femmes » et les priver de leur pouvoir.

ACTIVITÉ	PRÉSENTATRICE/ANIMATRICE
Mot de bienvenue et remerciement	Connie
Faire le point	Connie
Déraciner un préjugé – Termes juridiques	Gisèle
Présentation – Obtenir de l'information et des conseils juridiques et se faire défenseur des droits des autres	Gisèle et Beth Walden, Clinique juridique communautaire d'Algoma
Pause	
Jeu de rôles – Faire connaître et utiliser les ressources communautaires	Gisèle et Connie
Partage/compassion	Connie et Gisèle
Clôture	Connie

Documents de référence

1. « An advocate does not » - Source inconnue
2. « Do you know a woman who is being abused – A legal rights handbook » CLEO
3. « Four characteristics of Advocacy » – Source inconnue
4. « Say Something » – White Ribbon Campaign
5. « What Can you do? » – Source inconnue
6. « Finding a Lawyer – How to find, pay and work with a lawyer right for you » METRAC et AOCVF
7. « Looking for a Lawyer » – Lawyer Referral Service
8. « Can I get a Legal Aid Certificate? » – Aide juridique Ontario
9. « Financial Eligibility » – Aide juridique Ontario
10. « Notice to legal aid applicants, Information Sheet and Legal Aid Ontario application for two hours of free advice » – Aide juridique Ontario

Séance n° VI : Aperçu des questions touchant le droit de la famille

Objectifs de la séance

1. Permettre aux pairs de trouver au moins trois façons dont les femmes victimes de violence peuvent obtenir des conseils en matière de droit de la famille.
2. Donner aux pairs un premier niveau de connaissance des processus pour obtenir la garde provisoire.
3. Donner aux pairs un premier niveau de connaissance des questions touchant la séparation et la pension alimentaire.
4. Permettre aux pairs de nommer au moins deux organismes communautaires qui seraient utiles pour résoudre des problèmes de garde, de visite et de pension alimentaire.

ACTIVITÉ	PRÉSENTATRICE/ANIMATRICE
Mot de bienvenue et remerciement	Connie
Faire le point	Connie
Déraciner un préjugé – La justice et le droit	Gisèle
Présentation – Familles, violence et droit	Gisèle/avocat spécialiste du droit de la famille
Pause	
Se mettre ensemble pour remplir des formulaires juridiques	Gisèle et Connie
Partage/compassion – Les enfants et la loi	Gisèle
Clôture	Connie

Documents de référence

1. « Courtroom terms » – Source inconnue
2. « Family Law Glossary » – METRAC et AOCVF
3. « Do you have a complaint about a lawyer » – Barreau du Haut-Canada
4. « Centres d'information sur le droit de la famille » – Ministère du Procureur général de l'Ontario et ministère de la Justice du Canada
5. « Child Custody & Access » – METRAC et AOCVF
6. « Child Protection » – METRAC et AOCVF
7. « Child Support » – METRAC et AOCVF
8. « Spousal and Child support » – CLEO
9. « Custody and Access Disputes Involving Domestic Violence » – Ruth Busch et « Special Issues in Visitation Disputes with Allegations of Domestic Violence » par Peter G. Jaffe
10. « Restraining Orders » – Source inconnue
11. Formulaires d'états financiers de la Cour supérieure de justice
12. « Supervised Access Centre » – Algoma Family Services



Séance n° VII : Aperçu des questions touchant le droit pénal

Objectifs de la séance

1. Permettre aux pairs de nommer au moins trois accusations criminelles qui peuvent être portées contre un homme violent.
2. Permettre aux pairs d'obtenir un premier niveau de compréhension du processus du tribunal pénal.
3. Permettre aux pairs de désigner au moins cinq rôles dans le processus du tribunal pénal.
4. Permettre aux pairs d'identifier au moins trois organisations qui pourraient aider les femmes victimes de violence à se familiariser avec le processus du tribunal pénal.
5. Permettre aux pairs d'avoir un premier niveau de connaissance du contenu de la déclaration de la victime sur les répercussions de la violence.

ACTIVITÉ	PRÉSENTATRICE/ANIMATRICE
Mot de bienvenue et remerciement	Connie
Faire le point	Connie
Déraciner un préjugé – Agression sexuelle	Gisèle
Présentation – Vidéo « No More Silence: No 4 'Is there Justice' »	Gisèle
Pause	
Apprentissage interactif – Préparer les déclarations de la victime	Gisèle et Connie
Partage/compassion – Les enfants en conflit avec la loi	Connie et Gisèle
Clôture	Connie

Documents de référence

1. « Guide des victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale » – Centre de la politique concernant les victimes : ministère de la Justice du Canada
2. « Criminal Law Glossary » – METRAC et AOCVF
3. « Definitions of terminology commonly used by the Police » – Source inconnue
4. « Victim/witness information » – Victim/witness programme, Sault Ste. Marie
5. Déclarations de la victime – Modifications du *Code criminel*
6. Harcèlement criminel (loi contre le) – *Code criminel du Canada*
7. « No More Silence » video series – Shaunagh Gravelines and Harmony Bay Productions
8. « Sexual Assault » (2) – METRAC et AOCVF
9. « Intervention Orders » – METRAC et AOCVF
10. « Restraining Orders, Peace Bonds & Terms of Release » – METRAC et AOCVF
11. Formulaires de demande d'ordonnance d'engagement de ne pas troubler l'ordre public
12. « Stalking » – METRAC et AOCVF
13. « Sexual Assault Criminal Trial » – Source inconnue
14. « Trial Procedures » – Source inconnue
15. « Les femmes et le système de justice pénale » – Trainor, Normand et Verdon, Statistique Canada
16. « Intervention Orders » – Intervention Orders and the Domestic Violence Protection Act, Speakers' Notes
17. « Sexual Assault The Accused » – Source inconnue

18. « Sexual Assault Criminal Trial » – Source inconnue
19. « My Child is in Trouble with the Law » – CLEO



Séance n° VIII : Autonomie et réseaux de soutien

Objectifs de la séance

1. Permettre aux pairs de déterminer au moins trois choses qu'elles doivent faire chaque semaine pour assurer leur autonomie.
2. Permettre aux pairs d'établir un calendrier de réunions du réseau de soutien pendant au moins six mois.

ACTIVITÉ	PRÉSENTATRICE/ANIMATRICE
Mot de bienvenue et remerciement	Connie
Faire le point	Connie
Déraciner les mythes – « Superfemme »	Gisèle
Présentation – Donner du pouvoir aux femmes et non les épuiser	Gisèle et Connie
Pause	
Apprentissage interactif – Moyens de se soutenir	Gisèle et Connie
Partage/compassion – Alimenter le réseau	Connie et Gisèle
Clôture	Connie, Gisèle et Gayle

Documents de référence

1. « My Declaration of Self-Esteem » – Source inconnue
2. « How to be a Fabulous Feminist » – Source inconnue
3. « Nurturing things we do for ourselves » – Source inconnue
4. « Listen » – Source inconnue
5. « Imagine a Woman » – Patricia Lynn Reilly from « Imagine a Woman In Love with Herself »